

Rapport annuel 2010

FORESTIÈRE  
ÉQUATORIALE

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU 31 MARS 2011

---

Françoise Aïdara

Présidente du Conseil d'administration

Cédric de Bailliencourt

Gilles Alix

Représentant la SOCIETE BORDELAISE AFRICAINE

Hubert Fabri

Jean-Philippe Hottinguer

Philippe Labonne

Directeur Général (non administrateur)

---

## INFORMATION FINANCIÈRE

Cédric de Bailliencourt

Directeur financier

Tél. +33 (0) 1 46 96 46 73

Fax +33 (0) 1 46 96 48 76

Emmanuel Fossorier

Relations investisseurs

Tel. +33 (0) 1 46 96 47 85

Fax +33 (0) 1 46 96 42 38

<b>4</b>	<b>Rapport de Gestion</b>
5	Rapport du Conseil
18	Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société
31	Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du conseil d'administration de Financière Équatoriale
<b>33</b>	<b>États financiers consolidés</b>
34	Bilan consolidé
35	Compte de résultat consolidé
36	Etat du résultat global consolidé
37	Variation de la trésorerie consolidée
38	Variation des capitaux propres consolidés
39	Principes comptables - note 1
52	Principales variations de périmètre - note 2
52	Comparabilité des comptes - note 3
53	Notes sur le bilan - notes 4 à 20
60	Notes sur le compte de résultat - notes 21 à 25
62	Autres informations - notes 26 à 31
65	Honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux - note 32
65	Liste des sociétés consolidées - note 33
66	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
<b>68</b>	<b>Comptes annuels</b>
69	Bilan
71	Compte de résultat
72	Résultat de la société au cours des cinq derniers exercices
73	Filiales et participations
74	Rapport général des Commissaires aux comptes
77	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
<b>80</b>	<b>Résolutions</b>
81	Résolutions présentées à l'Assemblée Générale ordinaire du 17 juin 2010
<b>83</b>	<b>Autres informations réglementées</b>
84	Attestation du rapport financier annuel
84	Document d'information annuel

# Rapport de Gestion

- 5 Rapport du Conseil
- 18 Rapport de la Présidente sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, et sur les procédures du contrôle interne
- 31 Rapport des Commissaires au compte établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport de la Présidente du conseil d'administration de Financière Équatoriale

# RAPPORT DE GESTION

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux dispositions légales entrées en vigueur à compter du 1er Janvier 1998, le bilan, le compte de résultat de l'exercice 2010 sont présentés selon les normes du plan comptable de l'Union Economique et Monétaire de l'Ouest Africain (UEMOA) dénommé « Système Comptable de l'Ouest Africain » (SYSCOA).

### RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2010

#### COMPTES CONSOLIDÉS :

Le résultat net consolidé s'établit à 1 719 millions de FCFA contre 2 049 millions de FCFA en 2009.

Le résultat net consolidé intègre le résultat du chemin de fer SITARAIL qui relie la Côte d'Ivoire au Burkina Faso, dont le chiffre d'affaires est de 33 247 millions de FCFA contre 30 911,2 millions de FCFA en 2009.

#### COMPTES SOCIAUX :

Le résultat net social s'élève à 39 millions de FCFA contre 1 116 millions FCFA en 2009.

#### TRESORERIE :

La trésorerie nette de la Forestière Equatoriale au 31 décembre 2010 est de 2,95 milliards de FCFA contre 3,42 milliards FCFA au 31 décembre 2009.

### PARTICIPATIONS

#### **SOFIB (65,98 %)**

SOFIB gère principalement sa participation dans la société Sitarail dont elle détient 66,99 % du capital.

#### SITARAIL

Le chiffre d'affaires de Sitarail, qui exploite la ligne de chemin de fer reliant la Côte d'Ivoire au Burkina Faso, s'élève 33 247 millions de francs CFA en progression de 8 % par rapport à l'exercice 2009. En termes de tonnages, Sitarail a enregistré 934 000 tonnes transportées contre 870 000 tonnes transportées en 2009, soit une augmentation de 7 %. Le résultat opérationnel a doublé, atteignant 2 276 millions de francs CFA contre 1 232 millions de francs CFA en 2009.

L'année 2010, en particulier au cours des neuf premiers mois, a été marquée par la reprise significative de l'activité, avec une forte augmentation du trafic des hydrocarbures en hausse de 15 % (209 000 tonnes kilométriques), l'accroissement des volumes conteneurs transportés en Côte d'Ivoire et une forte demande d'exportation de coton provenant du Burkina Faso. Cette progression a, par ailleurs, été accentuée par le renforcement du parc de locomotives.

Le quatrième trimestre 2010 a néanmoins été pénalisé par la situation politique ivoirienne qui s'est traduite par une baisse d'activité.

Au début de l'année 2011, la poursuite de la crise politique-économique ivoirienne a accentué la baisse des trafics pour conduire à fin février à l'arrêt du chemin de fer. Sitarail a, depuis, redémarré son activité en avril 2011.

### Société Bordelaise Africaine (8,8%)

La Société Bordelaise Africaine est une holding qui gère un portefeuille de participations constitué principalement par 30,2 % de Société Industrielle et Financière de l'Artois. Sa filiale à 53,4 % Socfrance possède également 6,8 % du capital de la Société Industrielle et Financière de l'Artois et 63,8 % de Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard.

Le Conseil de Société Bordelaise Africaine proposera à l'assemblée générale un dividende au titre de l'exercice 2010 de 1,72 euro par action.

### AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE :

Le compte de résultat 2010 se solde par un bénéfice de 38 624 118 FCFA qui, augmenté du report à nouveau de l'année précédente soit 5 183 088 877 FCFA, forme un montant distribuable de 5 221 712 995 FCFA que nous vous proposons de répartir de la manière suivante :

#### (en FCFA)

Dividende (en ce compris le statutaire de 5 % attribué aux 141 333 actions de nominal FCFA 2 500)	466 398 900
Report à nouveau	4 755 314 095

La répartition totale en faveur des actionnaires soit 466 398 900 FCFA avant retenue à la source de l'IRVM d'un montant total de 55 967 868 FCFA représentera un dividende brut de 3 300 FCFA (5,031 €) soit net 2 904 FCFA (4,427 €) par action du nominal de 2 500 FCFA, payable à partir du 22 Juin 2011 :

- Pour 2 904 FCFA au siège social, avenue Christiani Treichville 01- BP 40822 Abidjan 01 République de Côte d'Ivoire.
- Pour 4,427 Euros aux guichets du CM-CIC titres contre estampillage des certificats ou remise du coupon n° 72 des actions au porteur.

### DISTRIBUTION DES DIVIDENDES AU TITRE DES 3 DERNIERS EXERCICES :

Exercice	2009	2008	2007
Nombre d'actions	141 333	141 333	141 333
Dividende net (en FCFA)	2 904	12 122	12 122
Dividende net (en euros)	4,43	18,48	18,48
Montant distribué (en millions d'euros)	0,62	2,61	2,61

## PRISES DE PARTICIPATION

PRISES DE PARTICIPATIONS DIRECTES : néant

PRISES DE PARTICIPATIONS INDIRECTES : néant

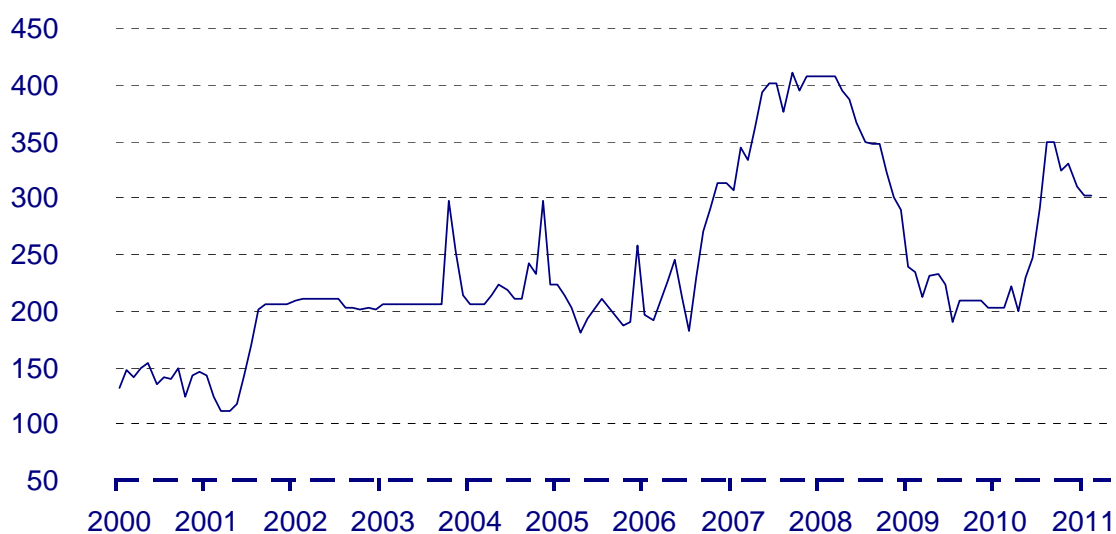
## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIONNARIAT

Principaux actionnaires ou groupe d'actionnaires au 31 décembre 2010 :

	% du capital
Compagnie du Cambodge	64,22
Financière du Champ de Mars	28,85
SFA SA	4,07
Autres sociétés du Groupe Bolloré	0,32
Sous total groupe Bolloré	<b>97,46</b>
Public	2,54
Total	<b>100</b>

### Évolution du cours de l'action

en euros (moyenne mensuelle )



Les cours de bourse ont évolué comme suit :

Cours au 31 décembre 2009	203,00 euros
Cours au 31 décembre 2010	302,00 euros
Cours au 1 <sup>er</sup> mars 2011	302,00 euros

Au 1<sup>er</sup> mars 2011, la capitalisation de la société Forestière Equatoriale s'élève à 42 millions d'euros.

## **Conventions de l'article 438 de l'acte uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales et au Groupement d'Intérêt Economique :**

Nous vous demandons d'approuver le rapport spécial de vos Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte Uniforme

### **Indemnités de fonctions :**

Le montant global des indemnités de fonction pouvant être alloué par le Conseil d'administration à ses membres a été fixé par l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2000 à 4 600 000 FCFA jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale.

Nous vous proposons de fixer le montant global maximum des indemnités de fonction à la somme de 5 060 000 FCFA.

La répartition des indemnités de fonctions est réalisée, conformément à la décision du Conseil d'administration, par parts égales au prorata de la durée de l'exercice des fonctions d'administrateurs.

### **Informations complémentaires :**

ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE (ARTICLE L.225-100-3 DU CODE DE COMMERCE)

### **Structure du capital de la société**

Se reporter au paragraphe « Renseignements concernant l'actionnariat de la société au 31 décembre 2010 ».

### **Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L.233-11 du Code de commerce**

Néant.

### **Participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12**

Se reporter au paragraphe « Prise de Participations ».

### **Détenteurs de titres comportant des droits de contrôle spéciaux et leur description**

Néant.

### **Mécanismes de contrôle prévus dans les systèmes d'actionnariat du personnel, accords entre actionnaires dont la société a connaissance et pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote**

Néant.



**Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration et à la modification des statuts de la société**

Les statuts prévoient que la société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de douze membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par l'Acte Uniforme en cas de fusion.

Les membres du Conseil sont nommés par l'Assemblée générale ordinaire. La durée de leurs fonctions est de six années au plus.

Dans le limite du tiers de son effectif, le Conseil peut comprendre des administrateurs non actionnaires, à condition que la société compte au moins quatre actionnaires.

Les règles relatives à la modification des statuts de la société sont celles prévues par la loi.

**Pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier émission ou rachat d'actions**

Néant.

**Accords conclus par la société, modifiés ou prenant fin en cas de changement de contrôle**

Néant.

**Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique**

Néant.

**Tableau des délégations en cours de validité**

Néant

**Etat récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L.621-18.-2 du Code de Monétaire et Financier, réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010**

Néant

## MANDATS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX :

### FRANÇOISE AÏDARA

#### Président du Conseil d'Administration

Date d'entrée en fonction : 05/06/2001

Date de renouvellement : 05/06/2007 et 11/06/2007

Date d'expiration de fonction : 31/12/2012

**Madame Françoise AÏDARA n'a aucun autre mandat de Président ou d'administrateur.**

### PHILIPPE LABONNE

#### Directeur Général non administrateur

Date d'entrée en fonction : 04/04/2009

Date de renouvellement : à l'issue de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

#### FONCTIONS ET MANDATS EXERCES DANS DES SOCIETES FRANÇAISES :

##### Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Président de TICH, Terminaux du Gabon Holding, Congo Terminal Holding, Société Financière d'Afrique Centrale
- Membre du Comité exécutif de Douala International Holding, Terminaux du Gabon Holding
- Membre du Comité de Direction de Société de Participations Portuaires

##### Autres fonctions et mandats

- Membre du Comité exécutif de Havas Média Africa

#### FONCTIONS ET MANDATS EXERCES DANS DES SOCIETES ETRANGERES

##### Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Président du conseil d'administration de SDV Bénin, SMTC, SAGA Bénin, SDV Congo, Saga Congo, SDV Mauritanie, SDV Centrafrique, SDV Mali
- Directeur général de SOFIB, Forestière Equatoriale, SDV Togo, SAGA Gabon
- administrateur de SDV Bénin, SMTC, SAGA Bénin, SDV Congo, Saga Congo, SEPBC, SDV, SNAT, SITARAIL, SOFIB, SDV Mali, SDV Tchad, SDV Togo, SDV Mauritanie, SNTB, SDV Burkina, Coscac West Africa Limited, Saga Ghana Limited, Meridian Port Holdings Ltd, Meridian Port Services, Tema Container Terminal Ltd, Intermodal Shipping Agencies, Scanship Ghana, SDV Ghana Ltd, Antrk Ghana LTD, Transmeridian Maritime Service, Antrak Group (Ghana) Ltd, Transport Management Company, SDV Nigeria Ltd, Tin-Can Container Terminal Ltd – T.I.C.T., Transcap (Nigeria) Limited, SDV Centrafrique, Operativa International Porturia Sa, Movimientos Porturios Internacionales Sa, Participaciones Ibero Internacionales Sa, AGETRAF, Société Tchadienne d'Affrètement et de Transit – STAT
- représentant permanent de Bolloré Africa Logistics au conseil de SCIEC, de Progosa Investment au conseil de STCG, de Saga au conseil de SOGECO, Transports et Consignation au Sénégal - T.C.S., Saga Sénégal, Bénin Terminal, de Saga Bénin au conseil de ISAB, de SDV Mining Antrak Africa au conseil de Société d'Exploitation des Parcs à Bois du Gabon, de Socopao au conseil de Bolloré Africa Logistics Cameroun, SDV Guinea sa, de

Sofiprom au conseil de SDV Guinée, de Saga France au conseil de Socatraf, de SDV Afrique au conseil de Sénégal Tours, Douala International Terminal, de SDV Gabon au conseil de Gabon Mining Logistics, de Secaf au conseil de Camrail, de Congo Terminal Holding au conseil de Congo Terminal, de SFP au conseil de Bolloré Africa Logistics Sénégal, de SEPA aux conseils de Saga Togo, SDV Gabon, de Participaciones Ibero Internacionales aux conseils de SE2M Togo, SE3M Togo

**Autres fonctions et mandats :** néant

- Président du Conseil d'administration de Havas Média Cameroun
- administrateur de Havas Média Cameroun

## **SOCIETE BORDELAISE AFRICAINE**

### **Administrateur**

Date d'entrée en fonction : 04/06/2008(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2013

Représentant permanent : Gilles ALIX

FONCTIONS ET MANDATS EXERCES DANS DES SOCIETES FRANÇAISES :

### **Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré**

- Administrateur de Société Industrielle et Financière de l'Artois

**Autres fonctions et mandats :** néant

FONCTIONS ET MANDATS EXERCES DANS DES SOCIETES ETRANGERES :

### **Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré**

- Administrateur de Forestière Equatoriale

**Autres fonctions et mandats :** néant

## **CEDRIC DE BAILLIENCOURT**

### **Administrateur**

Date d'entrée en fonction : 5 juin 2007 (R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2012

FONCTIONS ET MANDATS EXERCES DANS DES SOCIETES FRANÇAISES

### **Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré**

- Vice-Président-directeur général de Financière de l'Odet;
- Vice-Président-directeur général de Bolloré ;
- Président des Conseils d'Administration de Compagnie des Tramways de Rouen, Financière Moncey, Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard et de la Société Industrielle et Financière de l'Artois ;
- Président de Sofibol, Compagnie de Bénodet, Compagnie de Treguennec, Compagnie de Cornouaille, Compagnie de Guérolé, Compagnie de Guilvinec, Compagnie de Pleuven, Financière V, Financière de Beg Meil, Financière de Bréhat, Financière de Quiberon, Financière d'Ouessant, Financière de Loctudy, Financière du Perguet, Financière de Sainte-Marine, Financière de Pont-Aven, Imperial Mediterranean, Omnium Bolloré ;
- Gérant de Socarfi, Financière du Loch, Compagnie de Malestroit ;

- Administrateur de Bolloré, Bolloré Participations, Compagnie des Tramways de Rouen, Financière V, Financière Moncey, Omnium Bolloré, Sofibol, Société Industrielle et Financière de l'Artois, Financière de l'Odet, Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard ;
- Membre du Directoire de Compagnie du Cambodge ;
- Représentant permanent de Bolloré aux Conseils de BatScap et Socotab, de Financière V au Conseil de Société Anonyme Forestière et Agricole (Safa).

#### **Autres fonctions et mandats**

- Représentant permanent de Bolloré au Conseil d'administration d'Havas ;
- Représentant permanent de Compagnie du Cambodge au Conseil de Surveillance de la Banque Jean-Philippe Hottinguer & Cie.

#### FONCTIONS ET MANDATS EXERCES DANS DES SOCIETES ETRANGERES

##### **Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré**

- Président du Conseil d'administration de Financière de Kéréon et de Plantations des Terres Rouges ;
- Administrateur délégué de Financière de Kéréon ;
- Administrateur de African Investment Company, Champ de Mars Investissements, Financière Nord Sumatra, Cormoran Participations, Financière du Champ de Mars, Forestière Équatoriale, BB Group, PTR Finances, Plantations des Terres Rouges, S.F.A, Sorebol et Technifin.
- Représentant permanent de Pargefi Helios Iberica Luxembourg au Conseil de Pargefi SA ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil de Nord Sumatra Investissements.

#### **Autres fonctions et mandats**

- Représentant permanent de Bolloré Participations aux Conseils de Socfinasia, Intercultures, Socfinde, Terrasia, Socfinal, Induservices SA, Centrages, Immobilière de la Pépinière, Socfinco, Sogescol, Agro Products Investment Company.

## **HUBERT FABRI**

### **Administrateur**

Date d'entrée en fonction : 4 juin 2008 (R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2013

#### FONCTIONS ET MANDATS EXERCES DANS DES SOCIETES FRANÇAISES

##### **Fonctions et mandats exercés au sein du groupe Bolloré**

- Vice-Président du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge ;
- Membre du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge ;

- Administrateur de Bolloré, Financière Moncey, Financière de l'Odet, Société Anonyme Forestière et Agricole (SAFA), Société Industrielle et Financière de l'Artois ;

**Autres fonctions et mandats : Néant**

#### FONCTIONS ET MANDATS EXERCES DANS DES SOCIETES ETRANGERES

##### **Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré**

- Vice-Président de Plantations des Terres Rouges ;
- Administrateur de Champ de Mars Investissements, Financière Nord Sumatra, Financière du Champ de Mars, Forestière Équatoriale, SAFA Cameroun, Nord-Sumatra Investissements, Plantations des Terres Rouges ;

#### **Autres fonctions et mandats**

- Président du Conseil d'administration de Be-fin, Intercultures, Induservices SA, Mopoli, Palmeraies du Cameroun, Socfinde, Socfinasia, Socfinal, Société de Gestion pour le Caoutchouc et les Oléagineux (Sogescol), Immobilière de la Pépinière, Socfinco, Centrages, Plantations Nord Sumatra Ltd, Liberian Agricultural Company (LAC)
- Vice-Président de Société des Caoutchoucs du Grand Bereby (SOGB) ;
- Administrateur de Mopoli Luxembourg, Okomu Oil Palm Cy, Socfin KCD, Socfindo, Induservices SA, Socfinal, Terrasia ;
- Co-Gérant de Brabanta ;
- Représentant permanent de PF Représentation au Conseil de Société Camerounaise de Palmeraies (Socapalm).

\* administrateur indépendant

#### **JEAN-PHILIPPE HOTTINGUER\***

##### **Administrateur**

Date d'entrée en fonction : 4 avril 2009

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2011

#### FONCTIONS ET MANDATS EXERCES DANS DES SOCIETES FRANÇAISES

##### **Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré**

- Membre du conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge
- Administrateur au conseil de Société Industrielle et Financière de l'Artois,

##### **Autres fonctions et mandats :**

- Président-directeur général de Jean-Philippe Hottinguer Corporate Finance
- Membre des Conseils de Surveillance de Devanlay SA, Etam Développement
- Administrateur au conseil d'Etam S.A.,
- Représentant permanent de Jean Conrad Hottinger AG, associé commandité gérant de Banque Jean-Philippe Hottinguer et Cie,
- Représentant de Banque Jean-Philippe Hottinguer et Cie au conseil de Banque Jean-Philippe Hottinguer gestion privée

#### FONCTIONS ET MANDATS EXERCES DANS DES SOCIETES ETRANGERES :

##### **Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré**

- Administrateur au conseil de Forestière Equatoriale

##### **Autres fonctions et mandats : Néant**

\* administrateur indépendant

## GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Des comptes rendus des délibérations des Conseils d'administration des 15 décembre 2008, 9 avril 2009 et 31 août 2010, appelés à se prononcer sur les pratiques en matière de gouvernement d'entreprises sont présentés au point « Informations relatives au gouvernement d'entreprise » du rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

## RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Nous vous rendons compte ci-après de la rémunération brute totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social en poste au 31 décembre 2010, par la Société, par des Sociétés contrôlées par votre Société au sens de l'article L.233.16 du Code de Commerce, ou par la Société qui contrôle votre Société, au sens du même article :

**Tableau 1**  
**(PDG, PCA, DG, DGD, Membres du Directoire)**

<b>Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social</b>		
<b>Françoise AÏDARA</b>		
<b>Présidente du conseil d'administration</b>	<b>Exercice 2010</b>	<b>Exercice 2009</b>
Rémunérations dues au titre de l'exercice	25 920 000 FCFA	25 766 667 FCFA
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>25 920 000 FCFA</b>	<b>25 766 667 FCFA</b>
<b>Philippe Labonne – Directeur général</b>	<b>Exercice 2010</b>	<b>Exercice 2009</b>
Rémunérations dues au titre de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

**Tableau 2**  
(PDG, PCA, DG, DGD, Membres du Directoire)

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Françoise AÏDARA Présidente du conseil d'administration	Exercice 2010		Exercice 2009	
	Montant dus	Montant versés	Montant dus	Montant versés
Rémunération fixe	25 000 000 FCFA	25 000 000 FCFA	25 000 000 FCFA	25 000 000 FCFA
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	920 000 FCFA	766 667 FCFA	766 667 FCFA	766 667 FCFA
Avantages en nature	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>25 766 667 FCFA</b>	<b>25 766 667 FCFA</b>	<b>25 766 667 FCFA</b>	<b>25 766 667 FCFA</b>
Philippe Labonne Directeur Général	Exercice 2010		Exercice 2009	
	Montant dus	Montant versés	Montant dus	Montant versés
Rémunération fixe	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

**Tableau 3**  
(Mandataires non-dirigeants, membres du CA – CS)

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2010	Montants versés au cours de l'exercice 2009
<b>Hubert Fabri</b>		
Jetons de présence	920 000 FCFA	766 667 FCFA
<b>Cédric de Bailliencourt</b>		
Jetons de présence	920 000 FCFA	766 667 FCFA
<b>Jean-Philippe Hottinguer</b>		
Jetons de présence	920 000 FCFA	575 000 FCFA
<b>Société Bordelaise Africaine</b>		
Jetons de présence	920 000 FCFA	766 667 FCFA
<b>TOTAL</b>	<b>3 680 000 FCFA</b>	<b>2 875 001 FCFA</b>

## Contrat de travail, retraites spécifiques, indemnités de départ et clause de non-concurrence

Exercice 2010	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>Françoise AÏDARA</b> Président du conseil Date début mandat : 5/06/2001 Date fin mandat : 31/12/2012		.		.		.		.
<b>Philippe Labonne</b> Directeur général Date début mandat : 4/04/2009 Date fin mandat : 31/12/2010		.		.		.		.

## DONNÉES SOCIALES

### EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE 2010

Au 31 décembre 2010, la Forestière Equatoriale emploie 1 216 salariés dans sa filiale la société Sitarail.

#### - Par zone géographique

	Afrique	Total
Transport et logistique	1 275	1 275
<b>TOTAL</b>	<b>1 275</b>	<b>1 275</b>
En Pourcentage	100,00 %	100,00 %

Les 1 216 sont localisés en Afrique.

#### - Par type de population

	Hommes	Femmes	Cadres	Non cadres	CDI	CDD	Total
Transport et logistique	1 188	87	130	1 145	1 055	220	1 275
En Pourcentage	93,17 %	6,82 %	10,20 %	89,80 %	88,75 %	11,25 %	100 %



## Recrutements et départs

En 2010, la société a procédé à 80 recrutements.

Recrutements	Effectif	%
Contrat à Durée Indéterminée	1	0,54 %
Contrat à Durée Déterminée	184	99,46 %
<b>TOTAL</b>	<b>185</b>	<b>100 %</b>

Le nombre total des départs en 2010 est de 126 personnes.

Départs	Effectif	%
Démission	9	7,14 %
Fin de CDD	43	34,13 %
Licenciement non économique	8	6,35 %
Mutation	0	0 %
Retraite	53	42,06 %
Autres motifs	13	10,32 %
<b>TOTAL</b>	<b>126</b>	<b>100 %</b>

## Données relatives à la maîtrise des risques environnementaux

	Unité de mesure	Données 2010
<b>Consommation de matières premières</b>		
Eau	m3	
<b>Consommation d'énergie</b>		
Electricité	MWh	
Fuel pour poids lourds, engins, usine	L	
Fuel et diesel oil pour navires	T	
Fuel et diesel oil pour locomotives	L	11 750 325
Gaz	m3	12 825

Le Conseil d'Administration

## RAPPORT DU PRESIDENT SUR LA COMPOSITION, LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL, AINSI QUE SUR LES PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

La société Forestière Equatoriale dont le siège social est Avenue Christiani-Treichville à 01 ABIDJAN (Côte d'Ivoire), est une société qui fait appel public à l'épargne : ses actions sont cotées à la Bourse de Paris.

L'article L.225-37 du Code de Commerce, relative à la transparence financière dans les entreprises, ne concerne que les sociétés françaises.

Cependant, selon l'article L.621-18-3 du Code Monétaire et Financier (inséré par la loi n° 2003 – 706 du 1° Août 2003), les personnes morales faisant appel public à l'épargne rendent publiques les informations relevant des matières mentionnées au dernier alinéa des articles L.225-37 et L.225-68 du Code de Commerce dans les conditions fixées par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

S'agissant d'une règle de marché relevant de l'information financière, le principe est que les émetteurs étrangers qui diffusent leurs titres en France auprès d'investisseurs français, entrent de plein droit dans le champ de l'appel public à l'épargne.

L'article L.621-18-3 précité ne concerne pas la rédaction d'un rapport à l'assemblée générale des actionnaires, ce qui serait une règle de fonctionnement interne de la Société mais la publication d'une information destinée au Marché, dans les conditions fixées par l'Autorité des Marchés Financiers.

Cette obligation s'applique donc à la société FORESTIÈRE ÉQUATORIALE S.A faisant appel public à l'épargne en France et dont les actions sont cotées à la Bourse de Paris, malgré le fait que son siège social soit en Côte d'Ivoire.

*Ainsi, en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Président du Conseil d'administration rend compte aux actionnaires dans le présent rapport, qui a été approuvé par le Conseil d'administration du 31 mars 2011 (i) de la composition et des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, (ii) des informations relatives au gouvernement d'entreprise, (iii) des modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale ainsi qu'une (iv à viii) gestion des risques mises en place par la société et des procédures de contrôle interne.*

Les diligences retenues pour l'élaboration de ce rapport reposent sur des entretiens et des réunions avec les différentes directions des divisions opérationnelles, services centraux du Groupe. Ces travaux ont été conduits en particulier par les Directions des affaires juridiques et d'audit interne du Groupe, sous la supervision et la coordination de la Direction financière et de la Direction de la communication financière.

Les règles de contrôle interne du Groupe s'appliquent aux sociétés faisant partie du périmètre de consolidation des comptes, selon les méthodes de l'intégration globale ou de l'intégration proportionnelle.

## COMPOSITION ET CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### COMPOSITION DU CONSEIL

Conformément aux dispositions statutaires, les administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale ordinaire et le Conseil peut, sous les conditions prévues par la loi, procéder à des nominations provisoires.

Le Conseil doit comprendre trois membres au moins et dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

La durée de leurs fonctions est de 6 années et ils sont rééligibles.

Le Conseil est composé de 5 membres : Madame Françoise Aïdara (Présidente), Société Bordelaise Africaine (représentée par Monsieur Gilles Alix), Monsieur Cédric de Bailliencourt, Monsieur Hubert Fabri, Monsieur Jean-Philippe Hottinguer.

Parmi les 5 membres du Conseil et conformément aux critères d'indépendance retenus par le Conseil en séance du 3 avril 2009, Messieurs Hubert Fabri et Jean-Philippe Hottinguer sont qualifiés d'indépendants.

### POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Le Conseil d'administration, en séance du 9 avril 2010, a décidé de retenir l'option consistant à dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général et a nommé Monsieur Philippe Labonne en qualité de Directeur Général.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société.

Aucune limitation n'est apportée aux pouvoirs du Directeur Général.

Toutefois, le Directeur Général soumet à l'approbation du Conseil toutes les opérations d'importance véritablement stratégique.

### REUNIONS DU CONSEIL

Conformément aux dispositions de l'Article 16 des statuts, les administrateurs peuvent être convoqués aux séances du Conseil d'administration par tous moyens, soit au siège social, soit en tout autre lieu.

Les convocations sont faites par le Président. Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés, la voix du Président étant prépondérante.

Afin de permettre à un nombre maximal d'administrateurs d'assister aux séances du Conseil d'administration les dates prévisionnelles de réunion sont fixées plusieurs mois à l'avance et les modifications éventuelles de date font l'objet de concertation pour permettre la présence effective du plus grand nombre d'administrateurs.

### MISSION DU CONSEIL

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre, décide du cumul ou de la dissociation des mandats de Directeur général et Président du Conseil, approuve le projet de rapport du Président. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède en outre aux contrôles et vérifications qu'il juge

opportuns, à l'examen et à l'arrêté des comptes.

## ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Une quinzaine de jours avant la réunion du Conseil, une convocation à laquelle est joint le projet de procès-verbal de la séance précédente est adressée à chaque administrateur afin de leur permettre de faire part de leurs observations éventuelles sur ce projet avant même la réunion du Conseil.

Le Conseil peut ainsi débattre directement sur l'ordre du jour.

Pour chaque Conseil, un dossier développant chacune des questions mises à l'ordre du jour est remis à chaque administrateur, qui peut se faire communiquer toute information complémentaire jugée utile.

Les débats sont conduits avec la volonté constante de favoriser un échange entre tous les administrateurs à partir d'une information complète et avec le souci de centrer les échanges sur les questions importantes, notamment d'ordre stratégique.

Au cours de l'exercice, le Conseil s'est réuni à deux reprises et a notamment été appelé à se prononcer sur les points suivants :

### **Séance du 9 avril 2010 (taux de présence : 80 %)**

Activités et résultats

Examen des comptes annuels et consolidés de l'exercice 2009

Autorisation donnée au Directeur général d'émettre des cautions, avals et garanties

Conventions soumises aux dispositions de l'article 438 et suivants de l'Ohada

Mandats des Commissaires aux Comptes

Suppression du droit de vote double

### **Séance du 31 août 2010 (taux de présence : 100 %)**

Comptes semestriels consolidés au 30 juin 2010

Conventions soumises aux dispositions de l'article 438 et suivants de l'Ohada

Répartition des indemnités de fonction

Évaluation du fonctionnement et des méthodes de travail du Conseil

Examen de la recommandation complétant le Code d'Entreprise des Sociétés cotées AFEP / MEDEF et relative à la présence de femmes dans les Conseils

## ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT ET DES METHODES DE TRAVAIL DU CONSEIL

Le Conseil d'administration, en séance du 31 août 2010 a été appelé à procéder à une évaluation de son fonctionnement et de ses méthodes de travail.

Elle a été menée dans la perspective de trois objectifs :

- faire le point sur les modalités de fonctionnement du Conseil ;
- vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues ;
- mesurer la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

La méthode utilisée, comme les années précédentes, est celle de l'auto-évaluation.

Concernant les résultats de l'évaluation, les administrateurs ont porté un jugement positif sur les modalités de fonctionnement du Conseil.

S'agissant de la préparation et des débats des questions importantes, les administrateurs ont porté une appréciation favorable sur l'information mise à leur disposition, tant sur le plan de la pertinence que sur les délais d'obtention de cette information, laquelle permet une analyse de l'ensemble des questions qui sont examinées.

La composition du Conseil permet la réunion de compétences et d'expertises reconnues, notamment

industrielles, financières comptables et bancaires, qui s'expriment de façon permanente, notamment en ce qui concerne l'analyse de l'information financière, et apportent une contribution de grande qualité lors des débats et des prises de décisions.

## COMITES SPECIALISES

Le Conseil n'a pas de comités spécialisés, les administrateurs exerçant collégalement leurs fonctions.

Dans le cadre des dispositions de l'ordonnance du 8 décembre 2008 (instituant l'obligation de mettre en place un Comité d'audit au sein des sociétés dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé), les administrateurs, ont en séance du 9 avril 2009, décidé eu égard à la nature et à la structure du Groupe de faire application des dispositions de l'Article L.823-20 1° du Code de Commerce permettant aux entités contrôlées au sens de l'article L.233-16 par une société elle-même soumise à l'obligation de mise en place d'un Comité d'Audit, d'être exemptées de la création de ce Comité.

Ainsi, un Comité d'audit a été constitué au sein de la société Financière de l'Odéa, société contrôlante, elle-même soumise à l'obligation de disposer d'un Comité spécialisé. Il est composé de deux administrateurs indépendants, Alain Moynot et Lucien Vochelet, nommés en considération de leur compétence et de leur expertise financière. Le Comité d'audit a été renouvelé à l'identique par le Conseil d'administration du 10 juin 2010 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Le Comité d'audit est chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière par l'examen des projets de comptes sociaux et consolidés semestriels et annuels avant leur présentation au Conseil d'administration ainsi que de l'examen du respect de la réglementation boursière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques par l'examen, avec le concours de l'audit interne, des systèmes de contrôle interne, de la fiabilité des systèmes et procédures et de la pertinence des procédures d'analyse et du suivi des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des Commissaires aux comptes par l'examen des risques pesant sur celle-ci et des mesures de sauvegarde prises pour atténuer les risques.

En outre, il lui appartient :

- d'émettre une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale ;
- de rendre compte régulièrement au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions et de l'informer sans délai de toute difficulté rencontrée.

Le Comité d'audit est présidé par Alain Moynot.

Le règlement intérieur du Comité a été arrêté par le Conseil d'administration en séance du 31 août 2009.

Au cours de l'exercice 2010, le Comité d'audit s'est réuni à trois reprises et a notamment examiné les points suivants :

- Comité d'audit du 19 janvier 2010
  - présentation du service d'audit interne, du plan d'audit 2010
  - commentaires sur les résultats 2009
- Comité d'audit du 24 mars 2010
  - présentation des résultats 2009

- conclusion des Commissaires aux Comptes sur les travaux réalisés
- Comité d'audit du 30 août 2010
- Examen des comptes semestriels

## REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

La société n'a procédé ni à la mise en place de parachutes dorés, ni à l'attribution de régimes de retraite supplémentaire au profit des mandataires sociaux.

L'Assemblée générale ordinaire du 13 juin 2000 a fixé à 4 600 000 FCFA le montant global des indemnités de fonction que le Conseil peut allouer à ses membres étant précisé qu'il sera proposé à la prochaine assemblée générale de porter ce montant à 5 060 000 FCFA.

Le Conseil du 31 août 2010 a décidé de reconduire les modalités de répartition antérieures, soit par parts égales au prorata de la durée de l'exercice des fonctions des administrateurs.

## INFORMATIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La gouvernance de la société relève du rapport Afep-Medef octobre 2003

*Le Gouvernement d'entreprises des sociétés cotées* –, des recommandations Afep-Medef sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées, publiées en janvier 2007, et des recommandations Afep-Medef sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées, dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, publiées en octobre 2008 (disponibles sur [www.medef.fr](http://www.medef.fr)).

L'ensemble de ces textes ont été, en décembre 2008, consolidés pour former le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées.

Le Conseil d'administration du 15 décembre 2008 appelé à se prononcer sur les recommandations émises par l'Afep et le Medef en octobre 2008 a décidé d'adhérer à ces recommandations, tout en précisant que la société n'avait procédé ni à la mise en place de parachutes dorés, ni à l'attribution de régimes de retraite supplémentaires au profit des mandataires sociaux.

Le Conseil du 3 avril 2009 appelé à statuer sur l'examen de la situation de la société au regard des principes du gouvernement d'entreprise issus du « Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées » de décembre 2008 a pris acte que les pratiques en matière de gouvernance d'entreprise correspondent aux recommandations et assurent ainsi la transparence au sein de la société.

Toutefois, le Conseil n'a pas de Comité spécialisé, les administrateurs exerçant collégalement leurs fonctions.

Il est rappelé, que dans le cadre des dispositions de l'ordonnance du 8 décembre 2008, le Comité d'audit a été implémenté au niveau de Financière de l'Odet, société contrôlante et elle-même soumise à l'obligation légale d'instituer un Comité d'audit par un conseil d'administration en date du 9 avril 2009.

En outre, les administrateurs, considérant que l'organisation effective des travaux du Conseil permettait de disposer d'une information complète à l'examen de toute opération significative, ont opté pour l'adoption d'un règlement intérieur ayant pour finalité de faciliter la participation matérielle aux séances du Conseil.

Par ailleurs, le Conseil, appelé à se prononcer sur la qualification d'administrateur indépendant, a décidé :

- d'écarter le critère d'ancienneté de douze ans, estimant que la durée des fonctions d'un administrateur témoigne de la reconnaissance de ses compétences et qu'elle ne pouvait, en tant que critère unique, remettre en cause son indépendance ;
- de considérer que l'exercice d'un mandat d'administrateur dans une autre société du Groupe n'est pas de nature à remettre en cause l'indépendance d'un administrateur.

Ainsi, le Conseil a considéré que pour être qualifié d'indépendant, un administrateur ne doit pas :

- être salarié ou mandataire social dirigeant de la société, de la société mère ou d'une société qu'elle consolide

- par intégration globale ou l'avoir été dans les cinq dernières années ;
- être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement ;
- significatif de la société ou de son Groupe, ou pour lequel la société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- avoir été auditeur de la société au cours des cinq années précédentes.

Enfin, le Conseil, prenant acte que le rapport consolidé Afep-Medef recommande que les administrateurs possèdent un nombre significatif d'actions, a décidé, eu égard à la structure de l'actionnariat de la société, de ne pas se prononcer sur un nombre de titres précis à détenir.

Le Conseil d'administration du 31 août 2010, appelé à se prononcer sur la recommandation d'avril 2010 relative à la présence des femmes dans les Conseils et complétant le Code de Gouvernement d'Entreprises des sociétés cotées AFEP/MEDEF, a pris acte des dispositions de la recommandation et a déclaré s'efforcer à l'avenir de privilégier les candidatures féminines lors de nouveaux postes à pourvoir, sans pour autant s'engager sur un pourcentage minimum.

Cette dernière appréciation est sans objet depuis l'entrée en vigueur de la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein des Conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle.

#### MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES GENERALES

Conformément aux dispositions de l'article 25 des statuts, tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et accomplissement des formalités légales.

Tout actionnaire peut voter par correspondance selon les modalités fixées par la loi et les règlements.

#### INFORMATIONS PRÉVUES PAR L'ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE

Les informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce sont disponibles dans le rapport annuel.

#### DEFINITION ET OBJECTIFS DE LA GESTION DES RISQUES

Le Groupe a retenu la définition du cadre de référence de l'AMF publié en janvier 2007 et complété en 2010, qui indique que la gestion des risques est un dispositif dynamique de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui contribue à :

- Créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la société
- Sécuriser la prise de décision et les processus de la société pour favoriser l'atteinte des objectifs
- Favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la société
- Mobiliser les collaborateurs de la société autour d'une vision commune des principaux risques

Selon ce cadre, la gestion des risques recouvre les composantes suivantes :

- Un cadre organisationnel comprenant la définition des rôles et responsabilités des acteurs, une politique de gestion des risques et un système d'information permettant la diffusion en interne d'informations relatives aux risques;
- Un processus de gestion des risques comprenant trois étapes : l'identification, l'analyse et le traitement des risques;
- Un pilotage en continu du dispositif de gestion des risques faisant l'objet d'une surveillance et d'une revue

régulière.

### **La gestion des risques**

Les litiges et risques sont suivis par chaque division. En ce qui concerne la gestion des sinistres, la Direction juridique ainsi que la Direction des assurances fournissent leur assistance pour tout contentieux important, ainsi que pour tout projet de contrat ayant une incidence financière significative. Enfin les modalités de gestion des risques font l'objet d'une revue régulière approfondie par le Comité des risques.

Les principaux risques auxquels le Groupe est soumis sont développés dans le chapitre « Facteurs de risques » du rapport annuel. Compte tenu de la diversité des activités du Groupe, la gestion des risques s'articule autour des principales catégories suivantes :

**Risque de marché sur actions cotées** : Sous l'égide de la Direction financière Groupe, un suivi régulier de la valeur des sociétés non consolidées est réalisé. Par ailleurs, à chaque clôture une appréciation de la valeur de ces titres est réalisée sur la base des derniers cours de Bourse.

**Risque de liquidité** : Une gestion centralisée de la trésorerie a été mise en place. Elle est placée sous la responsabilité de la Direction de la trésorerie du Groupe qui s'assure du correct financement des activités du Groupe, notamment à travers des financements bancaires diversifiés. Un ratio d'endettement et un ratio relatif à la capacité du Groupe à faire face au service de la dette sont régulièrement suivis.

**Risque de taux** : Les modalités de couverture des risques sur les taux d'intérêts décidées par la Direction générale du Groupe sont détaillées dans les notes annexes des comptes consolidés.

**Risque de crédit** : Un suivi mensuel du BFR est réalisé par la Direction de la trésorerie Groupe. De plus, dans les principales divisions du Groupe, la gestion du risque de crédit est relayée par un credit manager. Le recours à l'assurance crédit est privilégié et, lorsque le crédit n'est pas couvert par une assurance, l'octroi de crédit est décidé au niveau de compétence le plus adapté. Enfin, un suivi régulier des créances clients est effectué tant à l'échelon du Groupe que de la division, et des dépréciations sont pratiquées au cas par cas lorsque cela est jugé nécessaire.

**Risque de devise** : Le Groupe couvre ses principales opérations en devises. La gestion de la couverture est centralisée au niveau Groupe pour la France et l'Europe. Une couverture sur le net des positions commerciales est pratiquée par la Direction de la trésorerie du Groupe à travers des achats ou ventes à terme de devises. Enfin, la mise en place d'un *netting* mensuel des flux intragroupe permet de limiter les flux échangés et de couvrir le net résiduel.

**Risque matières premières** : Dans la division Energie, qui est la plus exposée à ce risque, les variations de cours du produit sont répercutées aux clients. Par ailleurs, la Direction de la division systématise la mise en place d'achats et de ventes à terme de produits adossés à des opérations physiques.

**Risque opérationnel** : Chaque division du Groupe est responsable de la gestion des risques industriels, environnementaux et de conformité auxquels elle est confrontée. Une analyse régulière de la nature des risques et des modalités de gestion s'y rapportant est effectuée par chaque Direction de division. Par ailleurs, une supervision est faite par le comité des risques et la direction des assurances du Groupe.

**Risque juridique** : Pour limiter l'exposition à ces risques, la Direction juridique du Groupe veille à la sécurité et à la conformité juridique des activités du Groupe, en liaison avec les services juridiques des divisions. Lorsqu'un litige survient, la Direction juridique du Groupe s'assure de sa résolution au mieux des intérêts du Groupe.

### **Cartographie des risques**

L'évaluation et le contrôle des risques inhérents au fonctionnement de chaque entité sont au cœur des préoccupations du Groupe.

L'existence d'un outil informatique permet de donner une dimension active et régulière dans le suivi des risques qui porte sur l'ensemble de nos métiers.



Les risques identifiés font l'objet d'une série de mesures détaillées dans les plans d'actions élaborés par les différents « propriétaires » de risques nommés au sein de chaque division. L'objectif étant de maîtriser l'exposition à ces risques et donc de les réduire.

L'actualisation de la cartographie des risques consolidée est validée trimestriellement par le Comité des risques.

## DEFINITION ET OBJECTIFS DU CONTROLE INTERNE

Le Groupe a retenu la définition du cadre de référence de l'AMF publié en janvier 2007 et complété en 2010, qui indique que le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et orientations fixées par la Direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières ;
- et d'une façon générale contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Selon ce cadre, le contrôle interne recouvre les composantes suivantes :

- une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et des compétences adéquates et s'appuyant sur des systèmes d'information, sur des procédures ou des modes opératoires, des outils ou pratiques appropriés ;
- la diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités ;
- un dispositif visant à recenser, analyser et traiter les principaux risques identifiés au regard des objectifs de la société et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques ;
- des activités de contrôle proportionnées aux enjeux propres à chaque processus et conçues pour s'assurer que les mesures nécessaires sont prises en vue de maîtriser les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs ;
- une surveillance permanente portant sur le dispositif de contrôle interne ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement.

Cependant, comme indiqué dans le cadre de référence, il convient de préciser que le dispositif de contrôle interne, aussi bien conçu et bien appliqué soit-il, ne peut fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de la société.

Dans la description qui suit, la notion de Groupe couvre l'ensemble de la société mère et des filiales consolidées. Cette description du système de contrôle interne a été réalisée à partir du cadre de référence élaboré par le groupe de place mené sous l'égide de l'AMF, complété de son guide d'application. Les principes et les points clés contenus dans ce guide sont suivis lorsqu'ils sont applicables.

## UN SYSTEME DE CONTROLE ADAPTE AUX SPECIFICITES DES ORGANISATIONS DU GROUPE

### CONTEXTE GENERAL DU CONTROLE INTERNE

Le système de contrôle interne du Groupe repose sur les principes suivants :

#### **La séparation des fonctions**

Garante de l'indépendance du contrôle, une dissociation des fonctions opérationnelles et financières a été mise en place à chaque niveau du Groupe.

Les fonctions financières des entités assurent l'exhaustivité et la fiabilité des informations. Régulièrement, l'intégralité de ces données est transmise aux dirigeants et aux fonctions centrales (ressources humaines, juridique, finance...).

#### **Des filiales autonomes et responsables**

Le Groupe est organisé en divisions opérationnelles qui, en raison de la diversité de leurs activités, bénéficient d'une large autonomie dans leur gestion. Elles sont responsables de :

- la définition et la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle interne adapté à leurs spécificités ;
- l'optimisation de leurs opérations et performances financières ;
- la protection de leurs actifs ;
- la gestion de leurs risques.

Ce système de délégation permet de responsabiliser les entités et d'assurer l'adéquation entre leurs pratiques et le cadre juridique de leur pays d'implantation.

#### **Un support et un contrôle communs à l'ensemble des sociétés du Groupe**

Le Groupe établit un référentiel de procédures comptables, financières et de contrôle, d'application obligatoire, directement accessible par les divisions opérationnelles sur l'intranet.

Le département d'audit interne évalue régulièrement le dispositif de contrôle des entités et leur suggère les propositions d'évolution les mieux adaptées.

#### **Une politique de ressources humaines favorisant un bon environnement de contrôle interne**

La politique de ressources humaines contribue à l'enrichissement d'un environnement de contrôle interne efficace par l'existence de définition de fonctions, d'un système d'évaluation reposant notamment sur la mise en place d'entretiens annuels ou d'actions de formation.

### **PRINCIPAUX ACTEURS DU CONTROLE INTERNE ET LEURS MISSIONS**

Les modalités du contrôle interne s'exercent par :

#### **Le Conseil d'administration de la société mère du Groupe**

Le Conseil d'administration veille à l'efficacité des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques tels que définis et mis en œuvre par la Direction générale. Si besoin, le Conseil peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour engager les actions et vérifications qu'il juge appropriées.

#### **La Direction générale du Groupe**

Elle est responsable de la définition, de la mise en œuvre et du suivi des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques adaptés et efficaces. En cas de défaillance des dispositifs, elle veille à l'engagement des actions correctives nécessaires.

#### **Le comité mensuel de résultat**

Chaque division, pour l'ensemble de son périmètre, présente mensuellement à la Direction générale du Groupe et aux fonctions centrales les indicateurs opérationnels et financiers de son activité, ainsi que l'analyse de leur évolution par rapport aux objectifs approuvés par la Direction générale.

#### **Le comité d'audit**

Le rôle et les attributions de ce comité sont précisés ci-avant au paragraphe "comités spécialisés".

#### **Le comité des risques**

Le comité des risques est en charge d'effectuer une revue régulière et approfondie des modalités de gestion des

risques.

### **Les organes d'administration des filiales**

Dans chaque filiale du Groupe, l'organe d'administration examine la stratégie et les orientations de la société proposées par la Direction générale, veille à leur mise en œuvre, fixe les objectifs opérationnels, ajuste les ressources et procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque mandataire reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

### **Les directions des filiales**

Elles appliquent les orientations des organes d'administration au sein de chaque filiale. Assistées de leur service contrôle de gestion, elles s'assurent de l'efficacité du système de contrôle interne du Groupe. Elles reportent à la fois à leur organe d'administration et aux comités de direction.

### **L'audit interne Groupe**

Le Groupe dispose d'un département d'audit interne intervenant sur l'ensemble des entités du périmètre. Ses missions reposent sur un plan annuel construit avec les divisions et la Direction générale, basé sur l'évaluation des risques propres à chaque filiale et un contrôle cyclique de l'ensemble du périmètre. Ce programme comporte des missions de revue systématique des risques financiers et opérationnels, des missions de suivi et de mise en application des recommandations formulées, ainsi que des interventions plus ciblées en fonction des besoins exprimés par les divisions ou la Direction générale. Il vise à couvrir en priorité les risques les plus sensibles et à assurer la revue des principaux autres risques à moyen terme pour l'ensemble des entités du Groupe. Les auditeurs bénéficient de formations internes aux métiers des divisions afin de mieux maîtriser les spécificités opérationnelles de chacune d'elles.

L'audit a la responsabilité d'évaluer le fonctionnement du dispositif de contrôle interne et de faire toutes préconisations pour l'améliorer, dans le champ couvert par ses missions. Les rapports d'audit sont destinés aux sociétés auditées, aux divisions auxquelles elles sont rattachées et aux Directions financière et générale du Groupe.

## **LES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Dans le cadre de leur mandat de revue et de certification des comptes annuels et selon leurs normes professionnelles, ils prennent connaissance des systèmes comptables et de contrôle interne. À ce titre, ils conduisent des interventions intérimaires sur l'appréciation des modes opératoires des différents cycles d'audit retenus. Ils garantissent la correcte application des principes comptables applicables, dans le souci de produire une information fidèle et précise. Ils communiquent une synthèse semestrielle des conclusions de leurs travaux à la Direction financière, à la Direction générale du Groupe et au Comité d'audit.

Les comptes du Groupe sont certifiés conjointement par les cabinets ECR international (renouvelé par l'Assemblée générale ordinaire du 15 juin 2010), et la société Aka HOBA (nommé par l'Assemblée générale ordinaire du 15 juin 2010),

## **DESCRIPTION DU PROCESSUS DE CONTROLE INTERNE**

### **CONFORMITE DES PRATIQUES AUX LOIS ET REGLEMENTS**

Les directions fonctionnelles du Groupe lui permettent :

- de connaître les différentes règles et lois qui lui sont applicables ;
- d'être informé en temps utile des modifications qui leur sont apportées ;
- de transcrire ces règles dans les procédures internes ;
- d'informer et de former les collaborateurs sur les règles et lois qui les concernent.

## APPLICATION DES INSTRUCTIONS ET ORIENTATIONS FIXEES PAR LA DIRECTION GENERALE DU GROUPE

La Direction générale fixe les objectifs et orientations du Groupe et s'assure que ceux-ci sont communiqués à l'ensemble des collaborateurs.

À cet égard, le processus budgétaire du Groupe constitue un engagement fort de la part des entités vis-à-vis de la Direction générale :

au cours du quatrième trimestre, chaque division opérationnelle établit, sur la base des orientations stratégiques fixées par la Direction générale, un budget détaillant les perspectives de résultat et d'évolution de la trésorerie, ainsi que les principaux indicateurs permettant de mesurer les performances opérationnelles ;

une fois validé par la Direction générale, ce budget, mensualisé, sert de référentiel au contrôle budgétaire. Une analyse des écarts entre cette projection budgétaire et le résultat mensuel est réalisée, chaque mois, au cours des comités de résultats réunissant la Direction générale du Groupe, les directions de division et les directions fonctionnelles du Groupe (ressources humaines, juridique, finance).

## BON FONCTIONNEMENT DES PROCESSUS INTERNES DE LA SOCIETE, NOTAMMENT CEUX CONCOURANT A LA SAUVEGARDE DE SES ACTIFS

La Direction des systèmes d'information a mis en place des procédures de sauvegarde et de sécurité permettant d'assurer la qualité et la sûreté de l'exploitation, y compris en cas de problème majeur.

Le processus de suivi des investissements, mené conjointement par la Direction des achats, la Direction du contrôle de gestion et la Direction des assurances, concourt à un suivi précis des actifs corporels du Groupe et à une sauvegarde de leur valeur d'utilité au travers de couvertures d'assurance appropriées.

Bien que décentralisé dans les divisions opérationnelles, le suivi des comptes clients fait l'objet d'un reporting mensuel à la Direction financière du Groupe, chargée de recenser les principaux risques de recouvrement sur clients et de mettre en place, avec les divisions, les actions correctives.

Le suivi de la trésorerie du Groupe est assuré par :

- la transmission quotidienne des performances de trésorerie des divisions ;
- l'actualisation mensuelle des prévisions de trésorerie du Groupe ;
- l'optimisation des risques liés aux taux de change et taux d'intérêt (étudiée au sein du Comité des risques, qui se réunit trimestriellement sous l'autorité de la Direction financière) ;
- la disponibilité, auprès des partenaires financiers, d'en-cours de crédit à court, moyen et long termes.

## FIABILITE DES INFORMATIONS FINANCIERES

### **Le processus d'élaboration des comptes consolidés**

Les comptes consolidés sont établis sur une base semestrielle ; ils sont vérifiés par les Commissaires aux comptes dans le cadre d'un examen limité au 30 juin et d'un audit au 31 décembre, qui portent à la fois sur les comptes annuels des entités du périmètre et sur les comptes consolidés. Une fois arrêtés par le Conseil d'administration, ils donnent lieu à publication.

Le Groupe s'appuie sur les éléments suivants pour la consolidation des comptes :

- le service de consolidation du Groupe, garant de l'homogénéité et du suivi des traitements pour l'ensemble des sociétés du périmètre de consolidation de l'entité consolidante ;
- le strict respect des normes comptables en vigueur liées aux opérations de consolidation ;
- l'utilisation d'un outil informatique de renom, développé en 2005 pour s'adapter aux nouvelles technologies de transmission d'informations, garantissant des processus sécurisés de remontée d'informations et une homogénéité de présentation des agrégats comptables ;
- la décentralisation d'une partie des retraitements de consolidation au niveau même des divisions

## **Le processus du reporting financier**

Les services trésorerie et contrôle de gestion du Groupe organisent et supervisent la remontée des informations et indicateurs financiers mensuels des divisions, en particulier le compte de résultat et le suivi de l'endettement net.

Au sein de chaque division, les éléments du reporting financier sont validés par la Direction générale et communiqués sous la responsabilité de la Direction financière.

Les informations sont présentées sous un format standardisé respectant les règles et les normes de consolidation et facilitant ainsi la comparaison avec les éléments consolidés semestriels et annuels. Elles font l'objet de rapports spécifiques transmis à la Direction générale du Groupe.

Les reportings financiers mensuels sont complétés par des exercices de révision budgétaire en cours d'année afin d'ajuster les objectifs annuels en fonction des données les plus récentes.

## **UN RENFORCEMENT REGULIER DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE**

Plusieurs actions de renforcement du contrôle interne ont été initiées, conduites ou poursuivies.

### **DISPOSITIF ETHIQUE**

Une Charte des valeurs du groupe a été rédigée cette année. Elle constitue un socle sur lequel repose notre dispositif éthique. Un code "métier" est en cours de finalisation : le Code général de Conduite des affaires des sociétés des divisions industrielles du Groupe. La fonction « éthique et conformité », rattachée à son plus haut niveau à la Direction générale du Groupe, est déclinée dans les divisions, le Directeur éthique et conformité ayant pour mission essentielle d'assurer le déploiement et le respect du dispositif éthique.

### **LISTE D'INITIES**

Le Groupe met à jour régulièrement la liste des personnes ayant accès à des informations privilégiées qui, si elles étaient rendues publiques, seraient susceptibles d'avoir une influence sensible sur le cours des instruments financiers. Ces personnes, qu'elles soient salariées, administrateurs ou tiers en relation professionnelle étroite avec l'entreprise, ont été informées de l'interdiction d'utiliser ou de communiquer cette information privilégiée dans un but de réaliser des opérations d'achat ou de vente sur ces instruments financiers. L'annexe de la Charte éthique du Groupe définissant les périodes pendant lesquelles les collaborateurs devront s'abstenir de réaliser des opérations sur les titres cotés des sociétés du Groupe a été modifiée pour prendre en comptes les dispositions de la recommandation AMF n°2010-07 du 3 novembre 2010 relative à la prévention des manquements d'initiés imputables aux dirigeants des sociétés cotées.

### **MANUEL DE PROCEDURES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES**

Les principales procédures financières, mais aussi administratives et juridiques, sont regroupées sur un intranet pour permettre la diffusion et la gestion du cadre normatif défini par le Groupe.

### **RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE**

Un questionnaire relatif aux actions de développement durable est adressé chaque année aux différentes entités du Groupe. Ce questionnaire s'appuie sur les 7 enjeux de la stratégie Développement Durable du Groupe qui sont :

- 1 – Partager une même éthique des affaires
- 2 – Garantir la sécurité des collaborateurs et développer leur employabilité
- 3 – Maîtriser et réduire les risques

- 4 – Optimiser les produits et services pour qu'ils soient plus respectueux du Développement Durable
- 5 – Innover pour développer de nouveaux produits et services répondant aux enjeux du Développement Durable
- 6 – Construire des synergies au sein du Groupe pour développer les solutions d'avenir pour une mobilité durable
- 7 – Contribuer à l'amélioration de la société.

Cette année, le logiciel de reporting a été déployé dans les entités identifiées par les correspondants Développement Durables des divisions. Il permet de consolider les données extra-financières émanant de celles-ci et de se conformer aux nouvelles dispositions définies par la Loi n° 2010 - 788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite "Loi Grenelle II").

Le 12 avril 2011

Françoise AÏDARA

La Présidente du Conseil d'administration

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**Etabli en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Forestière Equatoriale pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Exercice clos le 31 décembre 2010

**FORESTIERE EQUATORIALE**  
**Immeuble Bolloré**  
**Avenue Christiani- Treichville**  
**01 BP 37**  
**Abidjan 01**  
**Côte d'Ivoire**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Forestière Equatoriale et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Sous la responsabilité du conseil d'administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financier.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôles internes relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présente dans le rapport du président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observations à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Abidjan, le 28 avril 2011.

#### **Les commissaires aux comptes**

**ECR International**  
**Commissaire aux comptes**

---

**Charles AIE**  
**Expert Comptable Diplômé**

**EICI**  
**Commissaire aux comptes**

---

**Aka HOBA**  
**Expert Comptable Diplômé**



## États financiers consolidés

34	Bilan consolidé
35	Compte de résultat consolidé
36	Etat du résultat global consolidé
37	Variation de la trésorerie consolidée
38	Variation des capitaux propres consolidés
39	Principes comptables - note 1
52	Principales variations de périmètre - note 2
52	Comparabilité des comptes - note 3
53	Notes sur le bilan - notes 4 à 20
60	Notes sur le compte de résultat - notes 21 à 25
62	Autres informations - notes 26 à 31
65	Honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux - note 32
65	Liste des sociétés consolidées - note 33
66	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

**BILAN CONSOLIDE**

	NOTES	31/12/10	31/12/2009
<i>(en milliers de CFA)</i>			
<b>Actif</b>			
<i>Goodwill</i>	4	824 020	824 020
Immobilisations incorporelles	5	10 472	17 443
Immobilisations corporelles	6	17 904 630	13 851 453
Titres mis en équivalence		0	0
Autres actifs financiers	8	133 997	159 142
Impôts différés	25	317 577	443 794
Autres actifs		0	0
<b>Actifs non courants</b>		<b>19 190 696</b>	<b>15 295 852</b>
Stocks et en-cours	9	3 908 982	3 690 757
Clients et autres débiteurs	10	3 610 881	6 114 845
Impôts courants	11	2 821 728	1 912 595
Autres actifs financiers	8	0	0
Autres actifs	12	200 423	59 712
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	7 717 363	5 771 011
<b>Actifs courants</b>		<b>18 259 377</b>	<b>17 548 920</b>
<b>Total actif</b>		<b>37 450 073</b>	<b>32 844 772</b>
<b>Passif</b>			
Capital		353 333	353 333
Primes liées au capital		39 750	39 750
Réserves consolidées		5 878 910	5 565 048
<b>Capitaux propres, part du Groupe</b>		<b>6 271 993</b>	<b>5 958 131</b>
Intérêts minoritaires		2 761 413	1 823 013
<b>Capitaux propres</b>	14	<b>9 033 406</b>	<b>7 781 144</b>
Dettes financières à long terme	18	1 079 638	1 416 778
Provisions pour avantages au personnel	16	708 702	546 621
Autres provisions	15	3 442 403	1 894 898
Impôts différés	25	10 463	221 079
Autres passifs		0	0
<b>Passifs non courants</b>		<b>5 241 206</b>	<b>4 079 376</b>
Dettes financières à court terme	18	1 111 479	701 783
Provisions (part à moins d'un an)	15	152 489	137 489
Fournisseurs et autres créditeurs	19	21 249 682	19 828 114
Impôts courants	20	661 811	316 866
Autres passifs		0	0
<b>Passifs courants</b>		<b>23 175 461</b>	<b>20 984 252</b>
<b>Total passif</b>		<b>37 450 073</b>	<b>32 844 772</b>

**COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE**

<i>(en milliers de CFA)</i>	NOTES	2010	2009
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>21- 22- 23</b>	<b>33 247 004</b>	<b>30 911 286</b>
Achats et charges externes	23	(21 493 042)	(19 926 484)
Frais de personnel	23	(6 926 643)	(8 472 725)
Amortissements et provisions	23	(3 456 771)	(886 179)
Autres produits opérationnels	23	1 436 164	629 091
Autres charges opérationnelles	23	(599 599)	(1 118 212)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>21- 22- 23</b>	<b>2 207 113</b>	<b>1 136 777</b>
Coût net du financement	24	(1 679)	(125 759)
Plus-values (moins-values) de cession des titres	24	0	0
Autres produits financiers	24	94 421	1 358 011
Autres charges financières	24	(14 183)	(4 913)
<b>Résultat financier</b>	<b>21- 22- 24</b>	<b>78 559</b>	<b>1 227 339</b>
Part dans le résultat net des entreprises associées		0	0
Impôts sur les résultats	25	(567 012)	(315 055)
<b>Résultat net consolidé</b>		<b>1 718 660</b>	<b>2 049 061</b>
Résultat net consolidé, part du Groupe		780 261	1 590 595
Intérêts minoritaires		938 399	458 466
<b>Résultat par action (en CFA) :</b>	<b>14</b>		
		<i>2 010</i>	<i>2 009</i>
Résultat net part du Groupe :			
- de base		5 521	11 254
- dilué		5 521	11 254

**ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ**

<i>(en milliers de CFA)</i>	2010	2009
<b>Résultat net consolidé de l'exercice</b>	1 718 660	2 049 061
<b>Autres éléments du résultat global (nets d'impôt)</b>	-	-
Variation des réserves de conversion des entités contrôlées		
Variation de juste valeur des instruments financiers des entités contrôlées		
Autres variations du résultat global		
<b>Résultat global</b>	<b>1 718 660</b>	<b>2 049 061</b>
<b>Dont :</b>		
- Part du Groupe	780 261	1 590 595
- Part des minoritaires	938 399	458 466

VARIATION DE LA TRESORERIE CONSOLIDEE		
---------------------------------------	--	--

	2010	2009
<i>(en milliers de CFA)</i>		
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>		
Résultat net part du Groupe	780 261	1 590 595
Part des intérêts minoritaires	938 399	458 466
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>1 718 660</b>	<b>2 049 061</b>
Charges et produits sans effet sur la trésorerie :		
- élimination des amortissements et provisions	3 335 994	569 113
- élimination de la variation des impôts différés	(84 398)	74 054
- autres produits et charges sans incidence de trésorerie ou non liés à l'activité	0	0
- élimination des plus ou moins values de cession	(14 888)	(500)
Autres retraitements :		
- Coût net du financement	1 679	125 759
- Produits des dividendes reçus	(93 400)	(1 188 147)
- Charges d'impôts sur les sociétés	651 410	353 403
Dividendes reçus :		
- Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	0	0
- Dividendes reçus des sociétés non consolidées	93 400	1 188 147
Impôts sur les sociétés décaissés	(293 952)	(207 251)
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement :	3 425 618	1 582 424
- dont stocks et en-cours	(218 225)	251 951
- dont dettes	2 195 859	1 067 434
- dont créances	1 447 984	263 039
<b>Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>	<b>8 740 123</b>	<b>4 546 063</b>
<b>Flux d'investissement</b>		
Décaissements liés à des acquisitions :		
- immobilisations corporelles	(6 438 744)	(4 501 166)
- immobilisations incorporelles	0	(5 151)
- titres et autres immobilisations financières	(8 100)	(4 487)
Encaissements liés à des cessions :		
- immobilisations corporelles	14 888	500
- immobilisations incorporelles	0	0
- titres	0	0
- autres immobilisations financières	33 245	0
Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie	0	0
<b>Flux nets de trésorerie sur investissements des activités</b>	<b>(6 398 711)</b>	<b>(4 510 304)</b>
<b>Flux de financement</b>		
Décaissements :		
- dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(465 937)	(1 945 024)
- dividendes versés aux minoritaires nets des impôts de distribution	0	0
- remboursements des dettes financières	(368 140)	0
Encaissements :		
- augmentation des capitaux propres	0	0
- subventions d'investissements	0	0
- augmentation des dettes financières	290 783	7 309
Intérêts nets décaissés	174 950	(22 072)
<b>Flux nets de trésorerie sur opérations de financement</b>	<b>(368 344)</b>	<b>(1 959 787)</b>
Incidence des variations de cours des devises	0	0
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>1 973 068</b>	<b>(1 924 028)</b>
Trésorerie à l'ouverture <sup>(1)</sup>	5 727 263	7 651 291
Trésorerie à la clôture <sup>(1)</sup>	7 700 331	5 727 263

(1) Voir Note 13 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

<i>(en milliers de CFA)</i>	Capital	Primes	Juste valeur IAS 39	Réserves de conversion	Réserves	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
<b>Capitaux propres au 31/12/2008</b>	<b>353 333</b>	<b>39 750</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 921 315</b>	<b>6 314 398</b>	<b>1 364 547</b>	<b>7 678 945</b>
<b>Transactions avec les actionnaires</b>					<b>(1 946 862)</b>	<b>(1 946 862)</b>	<b>0</b>	<b>(1 946 862)</b>
Dividendes distribués					(1 946 862)	(1 946 862)	0	(1 946 862)
Variations de périmètre								
<b>Eléments du résultat global</b>					<b>1 590 595</b>	<b>1 590 595</b>	<b>458 466</b>	<b>2 049 061</b>
Résultat de l'exercice					1 590 595	1 590 595	458 466	2 049 061
Autres éléments du résultat global								
Variation des réserves de conversion des entités contrôlées								
Variation du juste valeur des instruments financiers des entités contrôlées								
Autres variations du résultat global								
<b>Capitaux propres au 31/12/2009</b>	<b>353 333</b>	<b>39 750</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 565 048</b>	<b>5 958 131</b>	<b>1 823 013</b>	<b>7 781 144</b>
<b>Transactions avec les actionnaires</b>					<b>(466 399)</b>	<b>(466 399)</b>	<b>0</b>	<b>(466 399)</b>
Dividendes distribués					(466 399)	(466 399)	0	(466 399)
Variations de périmètre								
<b>Eléments du résultat global</b>					<b>780 261</b>	<b>780 261</b>	<b>938 399</b>	<b>1 718 660</b>
Résultat de l'exercice					780 261	780 261	938 399	1 718 660
Autres éléments du résultat global								
Variation des réserves de conversion des entités contrôlées								
Variation du juste valeur des instruments financiers des entités contrôlées								
Autres variations du résultat global								
<b>Capitaux propres au 31/12/2010</b>	<b>353 333</b>	<b>39 750</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 878 910</b>	<b>6 271 993</b>	<b>2 761 413</b>	<b>9 033 406</b>

## ANNEXE

### Note 1 : Principes comptables

#### A/ Faits marquants

Néant

#### B/ Principes comptables et méthodes d'évaluation

##### B.1/ Informations relatives à l'entreprise

Le siège social de La Forestière Equatoriale est Immeuble Bolloré - Avenue Christiani-Treichville 01 B.P. 37 à Abidjan Côte d'Ivoire.

En date du 31 mars 2011, le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés du Groupe. Ceux-ci ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires.

##### B.2/ Principes généraux

Les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2010 sont établis conformément au référentiel comptable IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union Européenne au 31 décembre 2010 consultable à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_en.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_en.htm#adopted-commission)). Ce référentiel comprend les normes comptables internationales et les interprétations émises par l'International Financial Reporting Interpretation Committee (IFRIC) et par son prédécesseur, le Standard Interpretation Committee (SIC).

Les premiers comptes publiés selon le référentiel IFRS sont ceux de l'exercice 2005.

##### B.3/ Evolutions normatives

###### 1. Nouvelles normes d'application obligatoire à compter de 2010

Les nouveaux textes appliqués en 2010, et impactant les états financiers du Groupe sont décrits ci-dessous :

Néant

D'autre part, les nouveaux textes suivants, applicables dès 2010, sont sans impact sur les états financiers du Groupe :

###### **- Révisions d'IFRS 3 " Regroupements d'entreprises " et d'IAS 27 " Etats financiers consolidés et individuels "**

Ces normes revoient les modalités de comptabilisation des regroupements d'entreprises et des variations d'intérêt dans les filiales après obtention du contrôle. Ces révisions sont d'application prospective et constituent un changement de méthode comptable.

Les principaux impacts de ces normes sont les suivants :

- les variations d'intérêt dans une filiale, n'entraînant pas de perte de contrôle, sont comptabilisées comme des transactions de capitaux propres,
- les variations d'intérêt dans une filiale, entraînant la perte de contrôle, imposent la comptabilisation d'un résultat de cession (y compris sur les titres conservés) ; ces derniers étant réévalués à la juste valeur en contrepartie du résultat,

- ces normes permettent également d'opter, lors de chaque regroupement, pour la comptabilisation d'un *goodwill* complet (correspondant aux intérêts majoritaires et minoritaires) ou bien d'un *goodwill* partiel (basé sur le pourcentage d'intérêt acquis),
- les coûts liés à un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charge.

Les principes et méthodes comptables détaillés ci-après tiennent compte de ces modifications.

#### **- IFRIC 12 " Accords de concession de services "**

L'interprétation IFRIC 12 est appliquée aux contrats de concession ayant simultanément les caractéristiques suivantes :

- la prestation liée au contrat revêt la nature de service public ;
- le concédant contrôle ou régule les services fournis, et fixe notamment le tarif de la prestation ;
- les infrastructures reviennent au concédant à l'issue du contrat.

IFRIC 12 énonce les principes généraux de comptabilisation et d'évaluation des obligations et des droits correspondants, relatifs aux accords de concession de services.

Après analyse de l'ensemble des contrats, le Groupe considère que le contrat de concession qu'il opère ne relève pas de l'interprétation IFRIC 12, car, le Groupe exploite librement les actifs en échange du paiement d'un loyer, et les tarifs sont fixés par le concessionnaire, et non par le concédant.

L'application de cette interprétation est donc sans effet sur les Etats financiers au 31 décembre 2010.

#### **- IFRIC 15 " Contrats de construction d'un bien immobilier "**

#### **- IFRIC 16 " Couverture d'un investissement net à l'étranger "**

#### **- IFRIC 17 " Distribution d'actifs non monétaires aux actionnaires "**

#### **- IFRIC 18 " Transferts d'actifs des clients "**

#### **- Amendements annuels des IFRS (2008 et 2009)**

#### **- Amendement à IAS 39 " Eléments éligibles à la couverture "**

#### **- Amendement à IFRS 2 " Transactions intragroupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie "**

### **2. Normes d'application obligatoire à compter de 2010 mais non encore adoptées par l'Union Européenne**

Néant

### **3. Normes et interprétations publiées mais non appliquées au 31 décembre 2010**

Les états financiers du Groupe n'intègrent pas les éventuels impacts des normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2010 mais dont l'application n'est obligatoire qu'à compter des exercices ouverts à partir du 1er janvier 2011 et postérieurement, qu'elles soient ou non adoptées par l'Union Européenne à la date de publication des comptes.



#### **- IFRS 9 "Instruments financiers" (phase 1: classification et évaluation des actifs financiers)**

Cette norme a pour objectif d'améliorer la comparabilité et de faciliter la compréhension des états financiers. Elle constitue le premier volet de la réforme de la norme IAS 39 sur les instruments financiers et elle porte sur la classification et l'évaluation des actifs financiers.

Le nombre de catégories d'actifs financiers a été réduit à deux (contre quatre précédemment) et l'évaluation se fait désormais soit à la juste valeur par résultat (avec option juste valeur par capitaux propres uniquement pour les actifs stratégiques), catégorie par défaut, soit au coût amorti sous conditions d'accès. Ainsi, pour déterminer si un actif doit être évalué au coût amorti, il convient de se référer au modèle de management de l'entité, ainsi qu'aux caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie attachés à l'actif financier. Si l'objectif est de recevoir des flux constituant uniquement le remboursement de capital et le paiement d'intérêts, l'actif doit être évalué au coût amorti.

#### **- Amendement à IFRS 7 "Instruments financiers - informations à fournir"**

Cet amendement impose de fournir des informations supplémentaires concernant les risques résiduels associés à des actifs financiers décomptabilisés.

L'application de ces dispositions pourrait avoir un impact sur les états financiers du Groupe.

**Le Groupe estime, à la date des présents états financiers, ne pas être concerné par l'application des nouveaux textes suivants :**

#### **- Amendement à IFRIC 14 " Paiements anticipés des exigences de financement minimal "**

Ce texte constitue un amendement à IFRIC 14 "IAS 19 - Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction", interprétation relative à la norme IAS 19 " Avantages au personnel ".

Cet amendement s'applique aux entités soumises aux exigences de financement minimal et qui effectuent un paiement anticipé au titre des contributions destinées à satisfaire certaines exigences. Ce texte permet aux entités concernées de comptabiliser ce versement anticipé comme un actif.

#### **- Version révisée d'IAS 24 "Informations relatives aux parties liées"**

La révision d'IAS 24 simplifie les dispositions relatives à l'information à fournir concernant les entités liées à une administration publique. Elle clarifie également la définition d'une partie liée.

#### **- Amendement à IAS 32 " Classement des droits de souscriptions émis "**

Cet amendement porte sur les droits de souscription émis et libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'émetteur.

Ce texte requiert que, lorsque certaines conditions sont remplies, ces droits de souscription soient classés en capitaux propres, quelle que soit la devise dans laquelle le prix d'exercice est libellé. Jusqu'à présent, ces droits de souscription étaient comptabilisés en instruments dérivés, au passif.

#### **- IFRIC 19 " Extinction des passifs financiers avec des instruments de capitaux propres "**

Cette interprétation précise le traitement comptable à appliquer lors d'un remboursement de passifs financiers par émission d'actions.

Ce texte indique, que l'écart entre la valeur nette comptable du passif financier et le montant de la contrepartie payée pour son extinction, doit être comptabilisé en résultat.

## B.4/ Modalités de première application des IFRS

En tant que premier adoptant des IFRS, le Groupe a retenu les options de première application générales suivantes, prévues par IFRS 1 :

- les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition aux IFRS n'ont pas été retraités,
- le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition aux IFRS, sur les avantages au personnel, a été imputé sur les capitaux propres,
- les immobilisations corporelles ont fait l'objet de réévaluations.

## B.5/ Méthodes de consolidation

### 1. Périmètre de consolidation

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel avec d'autres actionnaires, quel que soit le pourcentage de détention, sont consolidées suivant la méthode de l'intégration proportionnelle.

Le Groupe apprécie au cas par cas pour chaque participation l'ensemble des éléments permettant de caractériser le type de contrôle qu'il exerce.

Conformément à la norme IAS 27 révisée " Etats financiers consolidés et individuels ", seuls les droits de vote potentiels exerçables ou convertibles immédiatement sont pris en compte pour l'appréciation du contrôle.

Lorsqu'il existe des options croisées d'achat et de vente exerçables à prix fixe et à même date, le Groupe prend en compte la détention en résultant dans le calcul des pourcentages d'intérêt.

Les sociétés, qui tant individuellement que collectivement sont non significatives par rapport aux états financiers consolidés, sont exclues du périmètre de consolidation. Leur matérialité est appréciée avant chaque clôture annuelle.

### 2. Opérations intragroupes

#### *Opérations n'affectant pas le résultat consolidé*

Les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques sont éliminés :

- dans leur totalité entre les sociétés consolidées par intégration globale
- dans la limite du pourcentage d'intégration le plus faible de l'entreprise contrôlée conjointement en cas de transactions effectuées :
  - \* entre une société intégrée globalement et une société intégrée proportionnellement,
  - \* entre deux entreprises intégrées proportionnellement.

#### *Opérations affectant le résultat consolidé*

L'élimination des profits et des pertes ainsi que des plus-values et moins-values est pratiquée :

- à 100 % pour les sociétés consolidées par intégration globale
- dans la limite du pourcentage d'intégration le plus faible dans les cas suivants en cas de transactions effectuées :
  - \* entre une société intégrée globalement et une société intégrée proportionnellement,
  - \* entre deux entreprises intégrées proportionnellement,
  - \* entre une société mise en équivalence et une société intégrée globalement.

### 3. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe, et qui ne sont pas en situation d'hyperinflation, sont convertis selon la méthode dite " du cours de clôture ". Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées.

Les *goodwill* relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

### 4. Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle de l'entité, au cours de change en vigueur à la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique " résultat de change " et présentés en résultat opérationnel pour les transactions commerciales et en " autres produits et charges financiers " pour les transactions financières.

Les pertes et gains de change sur les produits dérivés de change, utilisés à des fins de couverture, sont enregistrés en résultat opérationnel pour les transactions commerciales et en résultat financier pour les transactions financières.

### 5. Regroupements d'entreprises

Le Groupe applique à compter du 1er janvier 2010 les dispositions de la norme IFRS 3 révisée " Regroupements d'entreprises ".

Les regroupements initiés postérieurement au 1er janvier 2004 mais avant le 1er janvier 2010 sont comptabilisés selon l'ancienne version d'IFRS 3.

Les dispositions nouvelles apportées par la révision d'IFRS 3 sont les suivantes :

- possibilité offerte au cas par cas pour chaque regroupement d'entreprises d'évaluer les intérêts ne donnant pas le contrôle à la juste valeur et de comptabiliser un *goodwill* " complet " ou de calculer comme antérieurement le *goodwill* sur la seule portion acquise ;
- en cas de prise de contrôle par acquisitions successives, la quote-part antérieurement détenue est réévaluée à la juste valeur à la date de prise de contrôle en contrepartie du résultat ;
- les frais d'acquisition sont comptabilisés en résultat ainsi que toute modification au-delà du délai d'affectation des éléments inclus dans le calcul du *goodwill*.

Le *goodwill* est égal à la différence entre :

la somme de :

- la contrepartie transférée, c'est-à-dire le coût d'acquisition hors frais d'acquisition et incluant la juste valeur des compléments de prix éventuels ;
- la juste valeur à la date de prise de contrôle des intérêts ne donnant pas le contrôle dans le cas d'une acquisition partielle pour laquelle l'option du *goodwill* " complet " est retenue ;
- la juste valeur de la quote-part antérieurement détenue le cas échéant,

et la somme de :

- la quote-part de la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise à la date de prise de contrôle relative aux intérêts donnant le contrôle (y compris le cas échéant, les intérêts précédemment détenus) ;
- la quote-part relative aux intérêts ne donnant pas le contrôle si l'option du *goodwill* " complet " est retenue.

A la date d'acquisition, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont évalués individuellement à leur juste valeur quelle que soit leur destination. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments doivent être finalisées dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition. Une évaluation provisoire est fournie lors des clôtures de comptes intervenant dans ce délai.

Les actifs incorporels sont comptabilisés séparément du *goodwill* s'ils sont identifiables, c'est-à-dire s'ils résultent d'un droit légal ou contractuel, ou s'ils sont séparables des activités de l'entité acquise et qu'ils sont porteurs d'avantages économiques futurs.

Le Groupe apprécie au cas par cas pour chaque acquisition partielle le recours à l'option du *goodwill* " complet ".

Le Groupe comptabilise les effets des regroupements d'entreprises en autres produits (charges) financiers.

## **6. Comptabilisation des variations de pourcentage d'intérêt de participations consolidées sans changement de méthode de consolidation**

A compter du 1er janvier 2010, le Groupe applique les dispositions de la norme IAS 27 révisée " Etats financiers consolidés et individuels " pour les variations de pourcentage d'intérêt dans les sociétés consolidées n'entraînant pas de perte de contrôle, y compris pour les transferts internes de titres.

La différence entre l'ajustement de la valeur des intérêts ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue est comptabilisée directement en capitaux propres part du Groupe.

## **7. Perte de contrôle**

Conformément aux dispositions de la norme IAS 27 révisée " Etats financiers consolidés et individuels ", le Groupe constate en résultat, à la date de la perte de contrôle, l'écart entre :

la somme de :

- la juste valeur de la contrepartie reçue,
  - la juste valeur des intérêts éventuellement conservés,
- et la valeur comptable de ces éléments.

Le Groupe constate l'effet des pertes de contrôle en " Autres produits (charges) financiers ".

## **B.6/ Règles et méthodes d'évaluation**

### **1. Recours à des estimations**

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite de procéder à des estimations et de formuler des hypothèses qui concernent l'évaluation de certains montants qui figurent dans les comptes, notamment pour :

- la durée d'amortissement des immobilisations,
- l'évaluation des provisions et des engagements de retraites,
- les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur,
- l'estimation des justes valeurs.

Le Groupe revoit régulièrement ses appréciations en fonction, notamment, de données historiques ou du contexte économique dans lequel il évolue. Par voie de conséquence, les montants qui figureront dans les futurs états financiers du Groupe pourraient en être affectés.

### **2. Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires du Groupe est constitué principalement par les prestations de services du secteur du transport et de la logistique.

Les produits sont constatés en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acquéreur les risques et avantages inhérents à la propriété des biens ou à la prestation de services.

### **3. Contrats de location**

Les contrats de location pour lesquels le Groupe intervient en tant que preneur sont classés en contrats de location-financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur. Tous les autres contrats sont classés en location simple.

En application de l'interprétation IFRIC 4 " Conditions permettant de déterminer si un contrat comporte une location ", le Groupe revoit les contrats de fournitures de prestations de biens et de services afin de déterminer si ces contrats octroient également à l'acheteur un droit d'usage de certains actifs. Les équipements ainsi identifiés sont comptabilisés comme décrits dans ce paragraphe en application de la norme IAS 17 " contrats de location ". Les paiements relatifs à ces actifs sont isolés du total des paiements relatifs au contrat.

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location-financement sont comptabilisés en tant qu'actifs au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur à la date d'acquisition. Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au bilan en tant qu'obligation issue des contrats de location-financement. Les frais financiers, qui représentent la différence entre les engagements totaux du contrat et la juste valeur du bien acquis, sont répartis sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque exercice.

Les revenus locatifs provenant des contrats de location simple sont comptabilisés en produits de façon linéaire sur toute la durée du contrat de location.

Les charges de loyer, en vertu d'un contrat de location simple, sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat de façon linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

### **4. Contrats de concession**

Le contrat de concession en cours dans les exercices présentés ne correspond pas à un contrat de construction préalable à l'exploitation. Il s'agit d'un contrat d'exploitation établissant que le Groupe assume le rôle d'exploitant, et fixe librement les tarifs de ses prestations. Le Groupe n'est pas concerné par l'interprétation de l'IFRIC 12.

Le Groupe applique IFRIC 4 " Déterminer si un contrat comporte une location " (voir plus haut) afin d'identifier les actifs qui répondraient aux critères de comptabilisation de la norme IAS 17 " Contrats de location ".

Si cette règle ne s'applique pas, le Groupe comptabilise les actifs concernés selon la norme IAS 16 « Actifs corporels » et applique l'approche par composants. Les biens renouvelables sont amortis sur leur durée d'utilisation.

En l'absence de location-financement identifiée, les revenus de l'exploitation sont comptabilisés en chiffre d'affaires, et les redevances versées au concédant en charge d'exploitation sur l'exercice au cours duquel elles sont assumées.

### **5. Coût net du financement**

Ce coût comprend les charges d'intérêt sur la dette, les intérêts perçus sur placements de trésorerie et le cas échéant, les variations de valeur des dérivés qualifiés de couverture, et ayant pour sous-jacent des éléments de l'endettement net du Groupe.

### **6. Autres produits et charges financiers**

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement, les dépréciations d'actifs financiers, les pertes et gains liés aux acquisitions et cessions des titres, le résultat de change concernant les transactions financières, les

effets d'actualisation, les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les variations des provisions financières et le cas échéant, les variations de valeur des produits dérivés non qualifiés de couverture.

## 7. Impôts sur les résultats

Le Groupe calcule les impôts sur les résultats conformément aux législations fiscales en vigueur.

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Des impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles, sauf si l'impôt différé est généré par un *goodwill*, ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction.

Un impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, co-entreprises et investissements dans les succursales sauf si la date à laquelle s'inversera la différence temporelle peut être contrôlée et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédit d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés, ou s'il existe des différences temporelles passives.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

## 8. Goodwill

Les *goodwill* relatifs aux sociétés contrôlées sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique "*goodwill*". Les *goodwill* ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en charge opérationnelle. Il est non réversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (*badwill*) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

## 9. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des droits d'exploitation et des logiciels informatiques. Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation.

Conformément à la norme IAS 38 " Immobilisations incorporelles ", les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception des frais de développement, inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d'activation répondant strictement aux critères suivants sont réunies :

- le projet est clairement identifiés et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable,
- la faisabilité technique du projet est démontrée,
- l'existence d'une intention de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet,
- l'existence d'un marché potentiel pour la production issue de ce projet ou son utilité en interne est démontrée,
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles.

Les frais de développement sont amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés. Dans le cas spécifique des logiciels, la durée de vie est déterminée comme suit :

- si le logiciel est utilisé en interne, sur la durée d'utilisation.

- si le logiciel est à usage externe, selon les perspectives de vente, de location ou de toute autre forme de commercialisation.

Aucun projet de développement significatif ne satisfait l'intégralité de ces conditions au 31 décembre 2010.

L'amortissement des frais de développement capitalisés commence lors de la mise à disposition du produit concerné.

Les frais de développement de logiciels capitalisés sont ceux qui sont encourus pendant les phases de programmation, de codification et de tests. Les dépenses encourues préalablement (phases de planification de la conception, de définition du produit et de définition de l'architecture du produit) sont comptabilisées en charges.

## 10. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles comptabilisations de perte de valeur.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composante de l'immobilisation est amortie sur sa durée d'utilisation propre.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

- Constructions, installations spécifiques 8 à 25 ans
- Autres immobilisations corporelles 3 à 15 ans

Les durées d'amortissement sont revues périodiquement pour vérifier leur pertinence.

La date de départ des amortissements est la date de mise en service du bien.

## 11. Dépréciations d'actifs non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels font l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie (cas des *goodwill*), un test est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles de découler de l'utilisation d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé pour chaque unité génératrice de trésorerie, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

La note 4 résume les hypothèses retenues pour le Groupe.

## 12. Titres des sociétés mises en équivalence

Les prises de participation dans les sociétés associées sont comptabilisées selon IAS 28 à compter de l'acquisition de l'influence notable. Toute différence entre le coût de la participation et la quote-part acquise dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels de la société associée est comptabilisée en *goodwill*. Le *goodwill* ainsi déterminé est inclus dans la valeur comptable de la participation.

L'application de la norme IAS 28 nécessite le suivi, à chaque clôture, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés. Il se traduit par la prise en compte, dans la quote-part de résultat revenant au Groupe Forestière Equatoriale, d'un amortissement des actifs amortissables identifiés sur la base de leur juste valeur à la date d'acquisition et d'un ajustement au titre des éventuelles pertes de valeur comptabilisées par l'entreprise associée.

Un test de dépréciation est effectué dès qu'un indice objectif de perte de valeur est identifié, comme une baisse importante du cours de la participation, l'anticipation d'une baisse notable des flux de trésorerie futurs, ou toute information indiquant de probables effets négatifs significatifs sur les résultats de l'entité.

La valeur recouvrable des participations consolidées par mise en équivalence est alors testée selon les modalités décrites dans la note relative aux pertes de valeur d'actifs immobilisés non financiers (cf. supra).

### **13. Actifs financiers**

Les actifs financiers non courants comprennent la part à plus d'un an des actifs disponibles à la vente, des instruments financiers comptabilisés en juste valeur par le résultat et des prêts, dépôts et obligations.

Les actifs financiers courants comprennent les clients et autres débiteurs, la trésorerie et équivalents de trésorerie, et la part à moins d'un an des instruments financiers comptabilisés en juste valeur par le résultat et des prêts, dépôts et obligations.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur, c'est-à-dire généralement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction.

#### **13-1. Actifs disponibles à la vente**

Les actifs disponibles à la vente comprennent essentiellement des titres de participation de sociétés non consolidées.

Aux dates de clôture, les actifs disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est la valeur boursière à la clôture.

La juste valeur des titres non cotés est déterminée sur la base de l'actif net réévalué et, le cas échéant, par transparence de la valeur d'actifs sous-jacents.

Les variations de juste valeur temporaires sont comptabilisées directement en capitaux propres. Elles sont transférées en résultat au moment de la cession des titres de participation considérés.

Lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins-value latente significative ou durable par rapport au coût d'acquisition, cette perte de valeur est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

Pour les titres en moins-value à la clôture, le Groupe reconnaît de manière systématique une perte de valeur définitive en résultat lorsque le cours de bourse d'un titre coté est inférieur de plus de 30% à son coût d'acquisition, ou qu'il est inférieur au coût d'acquisition depuis 2 ans. Concernant les participations dans les holdings cotées du Groupe, s'agissant d'investissements de structure à long terme, les critères de dépréciation systématique retenus sont une moins-value de 40% par rapport au coût d'acquisition, ou une moins-value constatée sur une période de 4 ans.

Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût d'achat. En cas d'indication objective de dépréciation significative ou durable, une dépréciation irréversible est constatée en résultat.

Les cessions partielles de titres sont effectuées en utilisant la méthode FIFO.

#### **13-2. Actifs à la juste valeur par le compte de résultat**

Les actifs à la juste valeur par le compte de résultat comprennent les actifs de transaction à long terme, principalement des instruments financiers dérivés. Les variations de juste valeur de ces actifs sont comptabilisées en résultat financier à chaque clôture.

#### **13-3. Prêts, créances, dépôts et obligations**

La catégorie " prêts, créances, dépôts et obligations " comprend principalement des créances rattachées à des participations, des avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées, des dépôts de garantie, les autres prêts et créances et les obligations.



Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs financiers sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. A chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du " taux d'intérêt effectif ".

Ils font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement dans le futur.

#### **13-4. Clients et autres débiteurs**

Les créances clients et autres débiteurs sont des actifs financiers courants évalués initialement à la juste valeur qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif.

A chaque arrêté, les créances sont évaluées au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement.

Les créances clients du Groupe sont provisionnées sur une base individuelle, en tenant compte de l'âge de la créance et des informations externes permettant d'évaluer la santé financière du créancier.

Les créances cédées à des tiers, par le biais de contrats de mobilisations de créances commerciales sont maintenues dans le poste clients lorsque l'essentiel des risques et avantages qui leur sont associés est conservé par le Groupe, les emprunts et dettes financières étant majorées à due concurrence.

#### **13-5. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La rubrique " trésorerie et équivalents de trésorerie " se compose des fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme dans des instruments du marché monétaire. Ces placements, d'échéance inférieure à trois mois, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les conventions de trésorerie figurant au bilan consolidé sont établies entre sociétés ayant des liens de filiation, dont l'une des contreparties n'est pas consolidée au sein du périmètre de consolidation du Groupe mais dans un ensemble plus grand. Les intérêts financiers communs de ces sociétés les ont conduites à étudier des modalités leur permettant d'améliorer les conditions dans lesquelles elles doivent assurer leurs besoins de trésorerie ou utiliser leurs excédents de manière à optimiser leur trésorerie. Ces opérations courantes de trésorerie, réalisées à des conditions de marché, sont par nature des crédits de substitution.

#### **14. Stocks et en-cours**

Les stocks sont inscrits au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Le coût comprend les coûts directs de matières et, le cas échéant, les coûts directs de main-d'œuvre ainsi que les frais directement attribuables.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente (frais commerciaux essentiellement).

#### **15. Titres d'autocontrôle**

Les titres de la société consolidante détenus le cas échéant par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de ces titres sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

#### **16. Provisions**

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne peut être fixé de manière précise.

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation présente, résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être raisonnablement estimée. Le montant comptabilisé doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation présente à la date de clôture. Elle est actualisée lorsque l'effet est significatif et que l'échéance est supérieure à un an.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque le Groupe dispose d'un plan formalisé et détaillé, et que celui-ci a été notifié aux parties intéressées.

Les provisions pour obligations contractuelles correspondent principalement à la remise en état des ouvrages exploités dans le cadre des contrats de concessions. Elles sont calculées à la fin de chaque exercice en fonction d'un plan pluriannuel de travaux révisé annuellement pour tenir compte des programmes de dépenses.

## **17. Paiements en actions**

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions portant sur les actions de la société mère ainsi que de ses filiales sont définies par la norme IFRS2 " Paiements fondés sur des actions ".

L'attribution de stock-options et les offres de souscription au plan d'épargne Groupe représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération. Les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges linéairement sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres pour les plans remboursables en actions, et en dette vis-à-vis du personnel pour les plans remboursables en numéraire.

Ils sont évalués lors de leur attribution sur la base de la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

Seuls les plans, le cas échéant, émis après le 7 novembre 2002 sont comptabilisés selon la norme IFRS 2.

## **18. Engagements envers le personnel**

### **- AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI**

Les avantages postérieurs à l'emploi incluent les indemnités de fin de carrières, les régimes de retraite, ainsi que la couverture des frais médicaux accordée aux retraités de certaines filiales.

Les engagements relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi concernent les filiales de la zone Afrique (zone CFA).

### **Régimes à prestations définies**

Conformément à la norme IAS 19 " Avantages au personnel ", les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leur coût, font l'objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédit projetées. Les évaluations ont lieu chaque année pour les différents régimes.

Ces régimes sont soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux du Groupe, soit non financés, leur engagement faisant l'objet d'un passif au bilan.

Pour les régimes à prestations définies financés, l'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé comme passif ou actif au bilan, après déduction des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés. Cependant, un excédent d'actifs n'est comptabilisé au bilan que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour le Groupe, par exemple sous la forme de remboursements du régime ou de diminutions des cotisations futures au régime. Si un tel excédent d'actifs n'est pas disponible ou ne représente pas d'avantages économiques futurs, il n'est pas comptabilisé.

La valorisation des engagements liés aux avantages du personnel fait intervenir des hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de liquidation de droit, de taux de mortalité, de taux d'inflation, puis actualisés en utilisant les taux d'intérêt des obligations privées à long terme de première catégorie (taux de référence utilisé : IBoxx) à la date d'évaluation.

Un coût des services passés est constaté lorsque l'entreprise adopte un régime à prestations définies ou change le niveau des prestations d'un régime existant :

- lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis aux ayants droits dès l'adoption du régime à prestations définies ou de sa modification, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en charge.

- pour les droits non encore acquis aux ayants droits au moment de l'adoption du régime à prestations définies ou de sa modification, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis aux ayants droits.

Les écarts actuariels résultent principalement des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs des régimes à prestations définies. Seule la part de gains et pertes actuariels, excédant 10 % du plus élevé de la valeur actualisée de l'obligation ou de la juste valeur des actifs du régime à l'ouverture de l'exercice, est comptabilisée en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel du régime concerné, soit de 9,8 ans en moyenne au niveau du Groupe (méthode du " corridor "). La charge actuarielle comptabilisée en résultat opérationnel pour les régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût financier, le rendement attendu des actifs, le coût des services passés, l'amortissement des écarts actuariels ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime.

### **Régimes à cotisations définies**

Certains avantages sont également fournis dans le cadre de régimes à cotisations définies. Les cotisations relatives à ces régimes sont inscrites en frais de personnel lorsqu'elles sont encourues.

#### **- AUTRES AVANTAGES À LONG TERME**

Les autres avantages à long terme sont provisionnés au bilan. Il s'agit des engagements relatifs aux gratifications liées à l'ancienneté.

Cette provision est évaluée selon la méthode des unités de crédits projetées.

Les charges relatives à ces engagements sont comptabilisées en résultat opérationnel.

### **19. Passifs financiers et endettement financier net**

Les passifs financiers comprennent les emprunts, dettes financières, concours bancaires courants, les fournisseurs et comptes rattachés ainsi que les instruments financiers à la juste valeur par le résultat.

Les passifs financiers non courants comprennent la part à plus d'un an des emprunts et instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat.

Les passifs financiers courants comprennent la part à moins d'un an des emprunts et instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat et les fournisseurs et comptes rattachés.

Les emprunts et autres dettes financières similaires sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les passifs financiers de transaction sont maintenus en juste valeur avec une contrepartie au compte de résultat.

La définition de l'endettement financier net du Groupe respecte la recommandation n°2009-R-03 du 2 juillet 2009, du Conseil National de la Comptabilité, relative aux entreprises sous référentiel comptable international, étant précisé que tous les instruments financiers dérivés ayant pour sous-jacent un élément de l'endettement net sont inclus dans l'endettement net.

## **20. Engagements d'achat d'intérêts minoritaires**

Les engagements d'achat postérieurs au 1er janvier 2010 sont comptabilisés initialement, et pour toute variation ultérieure de la juste valeur de l'engagement, par capitaux propres.

Le Groupe comptabilise, le cas échéant, les engagements d'achat d'intérêts minoritaires en dettes d'acquisition d'immobilisations financières dans le poste Autres passifs courants/non courants.

La juste valeur des engagements est revue à chaque clôture et le montant de la dette est ajusté en conséquence.

La dette est actualisée pour tenir compte des effets du temps jusqu'à la date prévue de réalisation de l'engagement.

## **21. Information sectorielle**

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 " Secteurs opérationnels ", les secteurs opérationnels retenus pour présenter l'information sectorielle sont ceux utilisés dans le reporting interne du Groupe, revu par la Direction générale (le principal décideur opérationnel pour le Groupe). Ils reflètent l'organisation du Groupe qui est basée sur l'axe métier.

Le Groupe opère exclusivement dans le secteur des transports et de la logistique en Afrique, aussi l'information sectorielle est en lecture directe dans les comptes.

Les opérations entre les différents secteurs sont réalisées à des conditions de marché.

## **Note 2 : Principales variations de périmètre**

Exercice 2010

- Néant

Exercice 2009

- Néant

## **Note 3 : Comparabilité des comptes**

Les comptes de l'exercice 2010 sont comparables à ceux de l'exercice 2009.

**Note 4 - Goodwill**

Evolution des goodwill

<i>(en milliers de CFA)</i>	
<b>Au 31 décembre 2009</b>	<b>824 020</b>
Acquisition	0
Cession	0
Autres	0
<b>Au 31 décembre 2010</b>	<b>824 020</b>

Ventilation par secteur opérationnel

<i>(en milliers de CFA)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Transport et logistique	824 020	824 020
<b>Total</b>	<b>824 020</b>	<b>824 020</b>

**Définition et regroupement des UGT**

Le Groupe Forestière Equatoriale comprend au 31 décembre 2010 moins d'une dizaine d'Unités Génératrice de Trésorerie (UGT). Le découpage de l'activité par UGT s'appuie sur les spécificités des différents métiers du Groupe.

La principale UGT est la suivante : Transport et logistique.

Cette activité est décrite dans la note B.6 "Règles et méthodes d'évaluation", paragraphe 21 "information sectorielle".

**Détermination de la valeur recouvrable**

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les goodwill font l'objet chaque année de tests de valeur. Les tests sont réalisés au moins une fois par an à la date de clôture.

Lorsque la valeur recouvrable (valeur la plus élevée entre la juste valeur et la valeur d'utilité) est inférieure à la valeur comptable d'une UGT, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel, dans le poste "Amortissements et provisions".

La valeur d'utilité est calculée par la méthode d'actualisation des flux de trésorerie opérationnels prévisionnels après impôt.

La juste valeur est calculée à partir des informations de marché.

**Principales hypothèses de détermination de la valeur recouvrable**

Les principales hypothèses retenues pour la détermination de la valeur recouvrable sont les suivantes :

- Le taux d'actualisation est déterminé en prenant pour base le coût moyen pondéré du capital (WACC) de chaque UGT ; il intègre les éventuels risques spécifiques à chaque activité (métiers, marchés et zones géographiques) ; le taux retenu a été déterminé sur la base d'informations communiquées par un cabinet d'expertise.

- Les flux de trésorerie sont calculés à partir des budgets opérationnels, puis, sont extrapolés, en appliquant, jusqu'à la cinquième année, un taux de croissance en adéquation avec le potentiel de développement des marchés concernés, et avec les perspectives définies par le management, sur la base de l'expérience passée. Au-delà de la cinquième année, la valeur terminale est évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie.

Les projections de flux de trésorerie sur les concessions sont basées sur la durée des contrats.

Ces tests sont effectués sur la base d'un taux d'actualisation après impôts. La méthode retenue n'entraîne pas d'écarts significatifs avec un calcul effectué sur la base d'un taux d'actualisation avant impôts (vérification effectuée conformément à la norme IAS 36 BCZ 85).

Le tableau ci-dessous reprend les hypothèses pour tester le goodwill de l'UGT Transport et logistique :

	2010	2009
	<b>Transport et logistique</b>	<b>Transport et logistique</b>
	<i>(UGT)</i>	<i>(UGT)</i>
<b>Valeur nette comptable du goodwill</b>	<b>824 020</b>	<b>824 020</b>
<b>Valeur nette comptable des actifs incorporels à durée de vie indéfinie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Pertes de valeur comptabilisées sur l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>valeur d'utilité</b>	<b>valeur d'utilité</b>
<b>Paramètres du modèle applicable aux flux de trésorerie :</b>		
- Taux de croissance sur prévisions de N+2 à N+20	2% à 3%	2% à 3%
- Taux de croissance sur valeur terminale <sup>(1)</sup>	NA	NA
- Coût moyen pondéré du capital (WACC)	14,25%	13,48%

(1) S'agissant d'une concession, les projections de flux de trésorerie sont basées sur la durée du contrat.

**Note 5 - Immobilisations incorporelles**

Evolution en 2010

<b>Valeurs brutes</b> <i>(en milliers de CFA)</i>	Au 31/12/2009	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Au 31/12/2010
Concessions, brevets, frais de recherche	65 568	0	0	0	0	65 568
Fonds commerciaux	0	0	0	0	0	0
Autres	148 970	0	0	0	0	148 970
<b>Valeurs brutes</b>	<b>214 538</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>214 538</b>

**Amortissements et provisions***(en milliers de CFA)*

	Au 31/12/2009	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Autres mouvements	Au 31/12/2010
Concessions, brevets, frais de recherche	(59 117)	(3 869)	0	0	0	(62 986)
Fonds commerciaux	0	0	0	0	0	0
Autres	(137 978)	(3 102)	0	0	0	(141 080)
<b>Amortissements et provisions</b>	<b>(197 095)</b>	<b>(6 971)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(204 066)</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>17 443</b>	<b>(6 971)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10 472</b>

## Note 6 - Immobilisations corporelles

Evolution en 2010

Valeurs brutes (en milliers de CFA)	Au 31/12/2009	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètre	Autres mouvements (1)	Au 31/12/2010
Terrains	53	0	0	0	0	53
Installations techniques, matériels	1 600 208	0	0	0	(822 013)	778 195
Autres	16 246 400	1 605 101	(111 222)	0	3 419 836	21 160 115
Immobilisations en-cours	2 434 399	2 385 942	0	0	(2 681 511)	2 138 830
Avances, acomptes	0	1 666 571	0	0	83 688	1 750 259
<b>Valeurs brutes</b>	<b>20 281 060</b>	<b>5 657 614</b>	<b>(111 222)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>25 827 452</b>

Amortissements et provisions (en milliers de CFA)	Au 31/12/2009	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Autres mouvements	Au 31/12/2010
Terrains	0	0	0	0	0	0
Installations techniques, matériels	(476 703)	(83 011)	0	0	0	(559 714)
Autres	(5 952 904)	(1 521 426)	111 222	0	0	(7 363 108)
Immobilisations en-cours	0	0	0	0	0	0
Avances, acomptes	0	0	0	0	0	0
<b>Amortissements et provisions</b>	<b>(6 429 607)</b>	<b>(1 604 437)</b>	<b>111 222</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(7 922 822)</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>13 851 453</b>	<b>4 053 177</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>17 904 630</b>

(1) Principalement reclassement des immobilisations en-cours vers les autres postes d'immobilisations.

## Note 7 - Contrats de locations

Informations relatives aux contrats de concession

Concessionnaire	Infrastructures	Concédant	Durée du contrat	Contrepartie du droit d'usage accordé par le concédant (1) et (2)	Contrôle des infrastructures utilisées et des développements ultérieurs (3)
Sitarail	Réseau ferré reliant Abidjan/ Ouagadougou (Côte d'Ivoire/ Burkina Faso)	Etats du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire	15 ans à compter de 1995, renouvelée jusqu'en 2030	Règlement du service de la dette	Infrastructures existantes mises à disposition par le concédant qui en garde la propriété et assure les travaux de développement. Obligation contractuelle d'entretien à la charge du concessionnaire.

(1) Les redevances sont comptabilisées en charges dans le résultat opérationnel, au cours de l'exercice où elles sont exigibles.

(2) Le droit d'entrée initial est comptabilisé en immobilisation incorporelle et amorti linéairement sur la durée de la concession.

(3) Les obligations contractuelles d'entretien et de remise en état font l'objet de provisions comptabilisées selon la norme IAS 37, et présentées en note 15 "Provisions pour risques et charges"

### Caractéristiques du contrat :

* Contrôle et régulation du tarif des prestations	Fixation libre des prix des prestations par le concessionnaire
* Origine des revenus du concessionnaire	Usagers
* Transfert des infrastructures à l'issue du contrat au concessionnaire	Non

## Note 8 - Autres actifs financiers

(en milliers de CFA)	Au 31/12/2010				
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	dont non courant	dont courant
Actifs disponibles à la vente	28 084	0	28 084	28 084	0
Actifs à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0
Prêts, créances, dépôts et obligations	105 913	0	105 913	105 913	0
<b>Total</b>	<b>133 997</b>	<b>0</b>	<b>133 997</b>	<b>133 997</b>	<b>0</b>

(en milliers de CFA)	Au 31/12/2009				
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	dont non courant	dont courant
Actifs disponibles à la vente	28 086	0	28 086	28 086	0
Actifs à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0
Prêts, créances, dépôts et obligations	131 056	0	131 056	131 056	0
<b>Total</b>	<b>159 142</b>	<b>0</b>	<b>159 142</b>	<b>159 142</b>	<b>0</b>

### Détail des variations de la période

(en milliers de CFA)	Au 31/12/2009 Valeur nette	Acquisitions	Cessions	Variation juste valeur	Dépréciation constatée en résultat	Autres mouvements	Au 31/12/2010 Valeur nette
Actifs disponibles à la vente	28 086	0	0	0	0	(2)	28 084
Actifs à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0	0	0
Prêts, créances, dépôts et obligations	131 056	8 100	(33 245)	0	0	2	105 913
<b>Total</b>	<b>159 142</b>	<b>8 100</b>	<b>(33 245)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>133 997</b>

## Note 9 - Stocks et en-cours

(en milliers de CFA)	Au 31/12/2010			Au 31/12/2009		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Matières premières, fournitures et autres	4 461 982	(553 000)	3 908 982	4 188 757	(498 000)	3 690 757
<b>Total</b>	<b>4 461 982</b>	<b>(553 000)</b>	<b>3 908 982</b>	<b>4 188 757</b>	<b>(498 000)</b>	<b>3 690 757</b>

**Note 10 - Clients et autres débiteurs**

(en milliers de CFA)	Au 31/12/2010		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	2 154 787	(187 932)	1 966 855
Créances sociales et fiscales d'exploitation	433 567	0	433 567
Fournisseurs débiteurs	656 443	0	656 443
Comptes courants actifs	(273)	0	(273)
Autres créances d'exploitation	675 485	(126 895)	548 590
Autres créances	5 699	0	5 699
<b>Total</b>	<b>3 925 708</b>	<b>(314 827)</b>	<b>3 610 881</b>

(en milliers de CFA)	Au 31/12/2009		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	3 294 343	(142 932)	3 151 411
Créances sociales et fiscales d'exploitation	501 090	0	501 090
Fournisseurs débiteurs	803 833	0	803 833
Comptes courants actifs	0	0	0
Autres créances d'exploitation	1 619 339	(38 821)	1 580 518
Autres créances	145 290	(67 297)	77 993
<b>Total</b>	<b>6 363 895</b>	<b>(249 050)</b>	<b>6 114 845</b>

Balance agée des créances échues non provisionnées à la clôture.

(en milliers de CFA)	Au 31/12/2010					
	Total	Non Echues	Echues	0 à 6 mois	6 à 12 mois	> 12 mois
Créances clients nettes	1 966 855	60 496	1 906 359	1 741 593	35 096	129 670

(en milliers de CFA)	Au 31/12/2009					
	Total	Non Echues	Echues	0 à 6 mois	6 à 12 mois	> 12 mois
Créances clients nettes	3 151 411	2 052 322	1 099 089	1 088 129	10 960	0

Le Groupe analyse ses créances clients au cas par cas, et constate les dépréciations sur une base individuelle en tenant compte de la situation du client et des retards de paiement.

**Analyse de la variation de la provision sur créances clients et comptes rattachés**

(en milliers de CFA)	Au 31/12/2009	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Autres mouvements	Au 31/12/2010
Provisions clients et comptes rattachés	(142 932)	(45 000)	0	0	0	(187 932)

**Analyse en compte de résultat des provisions et des charges sur créances clients**

(en milliers de CFA)	Au 31/12/2010	Au 31/12/2009
Dotations aux provisions	(45 000)	(28 066)
Reprises de provisions	0	42 319
Pertes sur créances irrécouvrables	(1 703)	(1 467)

**Note 11 - Impôt courant actif**

(en milliers de CFA)	Au 31/12/2010			Au 31/12/2009		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Impôts courants - actif	2 821 728	0	2 821 728	1 912 595	0	1 912 595
<b>Total</b>	<b>2 821 728</b>	<b>0</b>	<b>2 821 728</b>	<b>1 912 595</b>	<b>0</b>	<b>1 912 595</b>

**Note 12 - Autres actifs courants**

(en milliers de CFA)	Au 31/12/2010			Au 31/12/2009		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Comptes de régularisation	200 423	0	200 423	59 712	0	59 712
<b>Total</b>	<b>200 423</b>	<b>0</b>	<b>200 423</b>	<b>59 712</b>	<b>0</b>	<b>59 712</b>

**Note 13 - Trésorerie et équivalents de trésorerie**

(en milliers de CFA)	Au 31/12/2010			Au 31/12/2009		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Disponibilités	4 743 482	0	4 743 482	2 369 308	0	2 369 308
Équivalents de trésorerie	0	0	0	0	0	0
Conventions de trésorerie - actif	2 973 881	0	2 973 881	3 401 703	0	3 401 703
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 717 363	0	7 717 363	5 771 011	0	5 771 011
Conventions de trésorerie - passif	0	0	0	0	0	0
Concours bancaires courants	(17 032)	0	(17 032)	(43 748)	0	(43 748)
<b>Trésorerie Nette</b>	<b>7 700 331</b>	<b>0</b>	<b>7 700 331</b>	<b>5 727 263</b>	<b>0</b>	<b>5 727 263</b>

#### Note 14 - Capitaux propres

Au 31 décembre 2010, le capital social de Forestière Equatoriale SA s'élève à 353 332 500 francs CFA, divisé en 141 333 actions ordinaires d'un nominal de 2 500 francs CFA chacune et entièrement libérées. Au cours de la période close le 31 décembre 2010, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation s'est élevé à 141 333 actions et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et dilutives s'est élevé à 141 333 actions.

#### Evolution du capital

Aucune évolution du capital de la société mère n'a été constatée durant l'exercice 2010.

Les événements affectant ou pouvant affecter le capital social de La Forestière Equatoriale sont soumis à l'acceptation préalable de l'Assemblée générale des actionnaires.

Le Groupe suit en particulier l'évolution du ratio endettement net / capitaux propres totaux.

L'endettement net utilisé est présenté en note 18 "Endettement financier".

Les capitaux propres utilisés sont ceux présentés dans le tableau de variation des capitaux propres des états financiers.

#### Dividendes distribués par la société mère

Le montant total des dividendes payés par la société mère est de 466 millions de francs CFA, soit 3 300 francs CFA par action au titre de l'exercice 2009.

#### Résultat par action

Le tableau ci-dessous fournit le détail des éléments utilisés pour calculer les résultats par action de base et dilué présentés au pied du compte de résultat.

	2010	2009
<i>(en milliers de CFA)</i>		
Résultat net part du Groupe, utilisé pour le calcul du résultat par action - de base	780 261	1 590 595
Résultat net part du Groupe, utilisé pour le calcul du résultat par action - dilué	780 261	1 590 595
<b>Nombre de titres émis</b>	<b>141 333</b>	<b>141 333</b>
Nombre de titres d'autocontrôle	0	0
<b>Nombre de titres en circulation</b>	<b>141 333</b>	<b>141 333</b>
Plan d'options de souscription d'actions	0	0
<b>Nombre de titres émis et potentiels</b>	<b>141 333</b>	<b>141 333</b>
<b>Nombre moyen pondéré de titres en circulation - de base</b>	<b>141 333</b>	<b>141 333</b>
Nombre moyen pondéré de titres dilutifs résultant de l'exercice d'options de souscription	0	0
<b>Nombre moyen pondéré de titres en circulation et potentiels - après dilution</b>	<b>141 333</b>	<b>141 333</b>

#### Note 15 - Provisions pour risques et charges

##### Exercice 2010

<i>(en milliers de CFA)</i>	Au 31/12/2009	Augmentations	Diminutions		Variations de périmètre	Autres mouvements	Au 31/12/2010
			avec utilisation	sans utilisation			
Provisions pour litiges	97 489	0	0	0	0	0	97 489
Autres provisions pour risques	40 000	15 000	0	0	0	0	55 000
Restructurations	0	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour charges	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total provisions à moins d'un an</b>	<b>137 489</b>	<b>15 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>152 489</b>
Provisions pour litiges	150 800	210 652	(168 979)	0	0	0	192 473
Provisions pour risques filiales	0	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour risques	125 694	41 940	(112 700)	0	0	0	54 934
Provisions pour impôts	0	0	0	0	0	0	0
Obligations contractuelles	1 618 404	1 576 592	0	0	0	0	3 194 996
Restructurations	0	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour charges	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total autres provisions</b>	<b>1 894 898</b>	<b>1 829 184</b>	<b>(281 679)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 442 403</b>
<b>Total</b>	<b>2 032 387</b>	<b>1 844 184</b>	<b>(281 679)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 594 892</b>

Les provisions pour obligations contractuelles correspondent principalement à la remise en état des ouvrages exploités dans le cadre des contrats de concessions. Elles sont calculées à la fin de chaque exercice en fonction d'un plan pluriannuel de travaux révisé annuellement pour tenir compte des programmes de dépenses.

##### Impact (net des charges encourues) au compte de résultat en 2010 :

<i>(en milliers de CFA)</i>	Dotations	Reprises sans utilisation	Impact net
Résultat opérationnel	(1 844 184)	0	(1 844 184)
Résultat financier	0	0	0
Charge d'impôt	0	0	0
<b>Total</b>	<b>(1 844 184)</b>	<b>0</b>	<b>(1 844 184)</b>

#### Note 16 - Engagements envers le personnel

##### 1/ Actifs et passifs comptabilisés au bilan :

<i>(en milliers de CFA)</i>	Exercice 2010			Exercice 2009		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
Valeur actualisée des obligations non financées (régimes non financés)	2 047 679	0	2 047 679	1 925 419	0	1 925 419
Ecart actuariel non comptabilisé (régimes financés)	(1 338 977)	0	(1 338 977)	(1 378 798)	0	(1 378 798)
Juste valeur des actifs du régime	0	0	0	0	0	0
Coût des services passés non comptabilisés	0	0	0	0	0	0
<b>Montant net au bilan des engagements envers le person</b>	<b>708 702</b>	<b>0</b>	<b>708 702</b>	<b>546 621</b>	<b>0</b>	<b>546 621</b>

La perte actuarielle d'expérience générée sur la période est de -15 166 milliers de CFA, soit 0,7% de l'engagement.



2/ Composantes de la charge :

	Exercice 2010			Exercice 2009		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
<i>(en milliers de CFA)</i>						
Coût des services rendus	(79 452)	0	(79 452)	(84 681)	0	(84 681)
Charges d'intérêt	(100 244)	0	(100 244)	(92 554)	0	(92 554)
Rendement attendu des actifs du régime	0	0	0	0	0	0
Coût des services passés	0	0	0	0	0	0
Montant des gains et pertes actuariels reconnus dans l'année	(148 282)	0	(148 282)	(123 923)	0	(123 923)
<b>Coûts des engagements envers le personnel</b>	<b>(327 978)</b>	<b>0</b>	<b>(327 978)</b>	<b>(301 158)</b>	<b>0</b>	<b>(301 158)</b>

3/ Mouvements sur le passif / actif net comptabilisé au bilan :

- Evolution de la provision

	Exercice 2010			Exercice 2009		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
<i>(en milliers de CFA)</i>						
<b>Au 1er janvier</b>	<b>546 621</b>	<b>0</b>	<b>546 621</b>	<b>869 586</b>	<b>0</b>	<b>869 586</b>
Augmentation	327 978	0	327 978	301 158	0	301 158
Diminution	(179 322)	0	(179 322)	(624 123)	0	(624 123)
Ecart de conversion	0	0	0	0	0	0
Autres mouvements	13 425	0	13 425	0	0	0
<b>Au 31 décembre</b>	<b>708 702</b>	<b>0</b>	<b>708 702</b>	<b>546 621</b>	<b>0</b>	<b>546 621</b>

4/ Hypothèses d'évaluation :

Les engagements sont évalués par des actuaires indépendants du Groupe. Les hypothèses retenues tiennent compte des spécificités des régimes et des sociétés concernées.

Les évaluations actuarielles complètes sont réalisées chaque année au cours du dernier trimestre.

Répartition géographique des engagements en date de clôture :

<i>(en milliers de CFA)</i>	Côte d'Ivoire	Total
<b>Au 31 décembre 2010</b>		
Valeur actualisée des obligations (régimes non financées)	2 047 679	2 047 679
Valeur actualisée des obligations (régimes financées)	0	0
Avantages postérieurs à l'emploi	2 047 679	2 047 679
Autres avantages à long terme	0	0
Ecart actuariels non comptabilisés	(1 338 977)	(1 338 977)
Juste valeur des actifs du régime	0	0
Coût des services passés non comptabilisés	0	0
<b>Montant net au bilan des engagements envers le personnel</b>	<b>708 702</b>	<b>708 702</b>

Le taux d'actualisation est obtenu pour les engagements significatifs par référence au taux de rendement des obligations privées de première catégorie en France (de maturité équivalente à la durée des régimes évalués).

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements, sont les suivantes :

Résumé : **Zone CFA**

**Au 31 décembre 2010**

Taux d'actualisation	4,00%
Rendement attendu des actifs	4,00%
Augmentation des salaires (*)	2,60%

**Au 31 décembre 2009**

Taux d'actualisation	5,00%
Rendement attendu des actifs	4,00%
Augmentation des salaires (*)	2,50%

(\*) inflation comprise

Pour les régimes de retraite, les pertes et gains actuariels sont amortis en charges en respectant la règle dite du "corridor" (les pertes et gains excédant 10% du maximum entre la dette actuarielle et la valeur de marché des actifs financiers sont amortis sur l'espérance de durée résiduelle moyenne d'activité). (Voir Principes et Méthodes comptables).

5 / Sensibilités :

- La sensibilité de l'évaluation à une variation de valeur de taux d'actualisation est la suivante :

	Evolution du taux d'actualisation (en %)		Evolution du taux d'actualisation (en milliers de CFA)	
	de - 0,5 %	de + 0,5%	de - 0,5 %	de + 0,5%
Effet sur l'engagement 2010	2,23%	-2,13%	45,723	-43,614
Effet sur la charge 2011	-0,04%	0,02%	0	0

Note 17 - Echéancier des dettes

**Au 31 décembre 2010**

(en milliers de CFA)	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0	0
<b>Total emprunts obligataires (a)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Emprunts auprès des établissements de crédit (b)	1 311 902	575 399	736 503	0
Autres emprunts et dettes assimilées (c)	879 215	536 080	343 135	0
<b>Sous-total : Passifs au coût amorti (a+b+c)</b>	<b>2 191 117</b>	<b>1 111 479</b>	<b>1 079 638</b>	<b>0</b>
Dérivés passifs (d)	0	0	0	0
<b>Total : dettes financières (a+b+c+d)</b>	<b>2 191 117</b>	<b>1 111 479</b>	<b>1 079 638</b>	<b>0</b>
<b>Passifs non courants</b>				
Autres passifs non courants	0	0	0	0
<b>Dettes des passifs courants</b>				
Provisions (part à moins d'un an)	152 489	152 489	0	0
Fournisseurs et autres créditeurs	21 249 682	21 249 682	0	0
Impôts courants	661 811	661 811	0	0
Autres passifs courants	0	0	0	0

**Au 31 décembre 2009**

(en milliers de CFA)	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0	0
<b>Total emprunts obligataires (a)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Emprunts auprès des établissements de crédit (b)	1 420 259	315 616	1 104 643	0
Autres emprunts et dettes assimilées (c)	698 302	386 167	312 135	0
<b>Sous-total : Passifs au coût amorti (a+b+c)</b>	<b>2 118 561</b>	<b>701 783</b>	<b>1 416 778</b>	<b>0</b>
Dérivés passifs (d)	0	0	0	0
<b>Total : dettes financières (a+b+c+d)</b>	<b>2 118 561</b>	<b>701 783</b>	<b>1 416 778</b>	<b>0</b>
<b>Passifs non courants</b>				
Autres passifs non courants	0	0	0	0
<b>Dettes des passifs courants</b>				
Provisions (part à moins d'un an)	137 489	137 489	0	0
Fournisseurs et autres créditeurs	19 828 114	19 828 114	0	0
Impôts courants	316 866	316 866	0	0
Autres passifs courants	0	0	0	0

Note 18 - Endettement financier

Endettement financier net :

(en milliers de CFA)	Au 31/12/2010	dont courant	dont non courant
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 311 902	575 399	736 503
Autres emprunts et dettes assimilées	879 215	536 080	343 135
Dérivés passifs	0	0	0
<b>Endettement financier brut</b>	<b>2 191 117</b>	<b>1 111 479</b>	<b>1 079 638</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie (1)	(7 717 363)	(7 717 363)	0
Dépôt de garantie en trésorerie	0	0	0
Dérivés actifs	0	0	0
<b>Endettement financier net</b>	<b>(5 526 246)</b>	<b>(6 605 884)</b>	<b>1 079 638</b>

Au 31/12/2009	dont courant	dont non courant
0	0	0
0	0	0
1 420 259	315 616	1 104 643
698 302	386 167	312 135
0	0	0
<b>2 118 561</b>	<b>701 783</b>	<b>1 416 778</b>
(5 771 011)	(5 771 011)	0
0	0	0
0	0	0
<b>(3 652 450)</b>	<b>(5 069 228)</b>	<b>1 416 778</b>

(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie - Voir note 13

**Principales caractéristiques des éléments de l'endettement financier**

**I-Analyse des passifs financiers par catégorie :**

Passifs au coût amorti :

**A-Emprunts auprès des établissements de crédit**

(en milliers de CFA)	31/12/2010	31/12/2009
Valeur	1 311 902	1 420 259

**B-Autres emprunts et dettes assimilées**

(en milliers de CFA)	31/12/2010	31/12/2009
Valeur	879 215	698 302

## II - Selon la devise

(en milliers de CFA)	Au 31/12/2010			Au 31/12/2009		
	Total	Euros	CFA	Total	Euros	CFA
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0
<b>Total emprunts obligataires (a)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Emprunts auprès des établissements de crédit (b)	1 311 902	1 311 902	0	1 420 259	1 420 259	0
Autres emprunts et dettes assimilées (c)	879 215	862 204	17 011	698 302	629 939	68 363
<b>Sous-total : Passifs hors dérivés (a+b+c)</b>	<b>2 191 117</b>	<b>2 174 106</b>	<b>17 011</b>	<b>2 118 561</b>	<b>2 050 198</b>	<b>68 363</b>

## III - Selon le taux

(montants avant couverture)

(en milliers de CFA)	Au 31/12/2010			Au 31/12/2009		
	Total	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0
<b>Total emprunts obligataires (a)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Emprunts auprès des établissements de crédit (b)	1 311 902	1 311 902	0	1 420 259	1 420 259	0
Autres emprunts et dettes assimilées (c)	879 215	879 215	0	698 302	698 302	0
<b>Sous-total : Passifs hors dérivés (a+b+c)</b>	<b>2 191 117</b>	<b>2 191 117</b>	<b>0</b>	<b>2 118 561</b>	<b>2 118 561</b>	<b>0</b>

## Note 19 - Fournisseurs et autres créditeurs

(en milliers de CFA)	Au 31/12/2009	Variations de périmètre	Variations nettes	Autres mouvements	Au 31/12/2010
Dettes fournisseurs	5 641 175	0	(485 247)	0	5 155 928
Dettes sociales et fiscales d'exploitation	1 013 874	0	86 288	0	1 100 162
Clients créditeurs	65 839	0	383 386	0	449 225
Comptes courants - passif à moins d'un an	(1)	0	1	0	0
Autres dettes d'exploitation	12 286 570	0	2 217 901	0	14 504 471
Autres dettes	820 657	0	(780 761)	0	39 896
<b>Total</b>	<b>19 828 114</b>	<b>0</b>	<b>1 421 568</b>	<b>0</b>	<b>21 249 682</b>

## Note 20 - Impôts courants passifs

(en milliers de CFA)	Au 31/12/2009	Variations de périmètre	Variations nettes	Autres mouvements	Au 31/12/2010
Impôts courants - passif	316 866	0	344 945	0	661 811

## NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

**Note 21 - Informations sur les secteurs opérationnels***Ventilation par secteur opérationnel*

Le groupe Forestière Equatoriale opère exclusivement dans le secteur d'activité "Transport et logistique" via sa filiale Sitarail.

**Note 22 - Principales évolutions à périmètre et taux de change constants**

Aucune évolution de périmètre en 2009 et 2010.

**Note 23 - Résultat opérationnel**

L'analyse du résultat opérationnel par nature de produits et charges est la suivante :

	2010	2009
<i>(en milliers de CFA)</i>		
Chiffre d'affaires	33 247 004	30 911 286
Achats et charges externes :	(21 493 042)	(19 926 484)
- Achats et charges externes	(19 741 282)	(18 343 269)
- Locations et charges locatives	(1 751 760)	(1 583 215)
Frais de personnel	(6 926 643)	(8 472 725)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(3 456 771)	(886 179)
Autres produits opérationnels (*)	1 436 164	629 091
Autres charges opérationnelles (*)	(599 599)	(1 118 212)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>2 207 113</b>	<b>1 136 777</b>

\* Détails des autres produits et charges opérationnels :

<i>(en milliers de CFA)</i>	2010			2009		
	Total	Produits opérationnels	Charges opérationnelles	Total	Produits opérationnels	Charges opérationnelles
Plus-values (moins-values) de cessions d'immobilisations	14 888	14 888	0	500	500	0
Pertes et gains de change	(11 323)	0	(11 323)	4 747	(3 241)	7 988
Bénéfices et pertes attribués	0	0	0	0	0	0
Autres	833 000	1 421 276	(588 276)	(494 368)	631 832	(1 126 200)
<b>Autres produits et charges opérationnels</b>	<b>836 565</b>	<b>1 436 164</b>	<b>(599 599)</b>	<b>(489 121)</b>	<b>629 091</b>	<b>(1 118 212)</b>

**Note 24 - Résultat financier**

	2010	2009
<i>(en milliers de CFA)</i>		
<b>Coût net du financement</b>	(1 679)	(125 759)
- Charges d'intérêts	(104 424)	(164 772)
- Revenus des créances financières	102 745	39 013
- Autres produits	0	0
Plus-values (moins-values) de cession des titres	0	0
Autres produits financiers (*)	94 421	1 358 011
Autres charges financières (*)	(14 183)	(4 913)
<b>Résultat financier</b>	<b>78 559</b>	<b>1 227 339</b>

\* Détails des autres produits et charges financiers :

<i>(en milliers de CFA)</i>	2010			2009		
	Total	Produits financiers	Charges financières	Total	Produits financiers	Charges financières
Revenus des titres et des valeurs mobilières de placement	93 400	93 400	0	1 188 147	1 188 147	0
Variations des provisions financières	0	0	0	0	0	0
Mise à la juste valeur des dérivés	0	0	0	0	0	0
Autres	(13 162)	1 021	(14 183)	164 951	169 864	(4 913)
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>80 238</b>	<b>94 421</b>	<b>(14 183)</b>	<b>1 353 098</b>	<b>1 358 011</b>	<b>(4 913)</b>

## Note 25 - Impôts sur les bénéfices

### Analyse de la charge d'impôt

	2010	2009
<i>(en milliers de CFA)</i>		
Impôts exigibles	(651 410)	(241 001)
Crédit d'impôt	0	0
Economie d'impôt due aux intégrations fiscales	0	0
<b>Sous-total impôts sur les bénéfices</b>	<b>(651 410)</b>	<b>(241 001)</b>
Impôts différés nets	84 398	(74 054)
<b>Sous-total impôts différés</b>	<b>84 398</b>	<b>(74 054)</b>
<b>Total</b>	<b>(567 012)</b>	<b>(315 055)</b>

### Rationalisation de la charge d'impôt

L'écart entre la charge d'impôt théorique et la charge nette d'impôt réelle s'analyse de la façon suivante :

	2010	2009
<i>(en milliers de CFA)</i>		
Résultat net consolidé	1 718 660	2 049 061
Résultat net des sociétés mises en équivalence	0	0
Charge (produit) d'impôt	567 012	315 055
Résultat avant impôt	2 285 672	2 364 116
Taux d'impôt théorique	25,00%	25,00%
<b>Profit (charge) théorique d'impôt</b>	<b>(571 418)</b>	<b>(591 029)</b>
<i>Rapprochement :</i>		
Différences permanentes	12 739	289 831
Effet des cessions de titres non imposées au taux courant	0	0
Variation d'impôt différé liée à la variation de taux	0	0
Activation (dépréciation) de reports déficitaires	(8 333)	(13 857)
Crédit d'impôts	0	0
Incidence des différentiels de taux d'impôt	0	0
Autres	0	0
<b>Produit (charge) réel d'impôt</b>	<b>(567 012)</b>	<b>(315 055)</b>

Le taux d'impôt utilisé pour la rationalisation de la charge d'impôt correspond au taux d'impôt global auquel est taxée la société mère.

### Origine des impôts différés actifs et passifs

	2010	2009
<i>(en milliers de CFA)</i>		
Reports fiscaux déficitaires activés	0	0
Provisions retraites et autres avantages au personnel	177 176	136 655
Réévaluation des immobilisations	0	0
Provisions réglementées à caractère fiscal	0	0
Crédit-bail	0	0
Différences temporaires sociales	129 938	86 060
Autres	0	0
<b>Actifs et passifs d'impôts différés nets</b>	<b>307 114</b>	<b>222 715</b>

### Reports déficitaires non activés en impôt

	2010	2009
<i>(en milliers de CFA)</i>		
Déficits reportables	21 134	20 052
Amortissements réputés différés	10 191	6 180
<b>Total</b>	<b>31 325</b>	<b>26 232</b>

### Evolution en 2010

	Au 31/12/2009	Variations de périmètre		Variations	Autres	Au 31/12/2010
		Entrées	Sorties	Nettes	mouvements	
Impôts différés - actif	443 794	0	0	(126 217)	0	317 577
Impôts différés - passif	221 079	0	0	(210 616)	0	10 463

## A U T R E S I N F O R M A T I O N S

## Note 26 - Effectifs moyens

	2010	2009
Cadres	125	120
Agents de maîtrise / Employés et ouvriers	1 188	1 150
<b>Total</b>	<b>1 313</b>	<b>1 270</b>

## Ventilation des effectifs par activité

	2010	2009
Transport et logistique	1 313	1 270
Autres activités	0	0
<b>Total</b>	<b>1 313</b>	<b>1 270</b>

## Note 27 - Parties liées

- RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION  
(en milliers de CFA)

	2010	2009
Avantages à court terme	26 048	26 048
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Avantages à long terme	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
Paie en actions	0	0

Les montants indiqués ci-dessus sont ceux versés au cours de l'exercice aux membres du Conseil d'administration et aux mandataires sociaux.

## - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Le Groupe a conclu diverses transactions avec des sociétés liées dans le cadre normal de ses activités. Ces transactions sont réalisées aux conditions de marché.

Elles comprennent principalement les relations de nature commerciale ou financière entre Forestière Equatoriale et ses filiales ou avec les entités du Groupe Bolloré, notamment les opérations de centralisation de trésorerie.

(en milliers de CFA)

	2010	2009
<b>Chiffre d'affaires</b>		
- entités non consolidées du groupe Forestière Equatoriale	5 590 270	5 421 570
- entités consolidées par intégration globale**	0	0
- entités sous contrôle conjoint *	0	0
- entités mises en équivalence*	0	0
- membres du Conseil d'administration	0	0
<b>Achats et charges externes</b>		
- entités non consolidées du groupe Forestière Equatoriale	(835 323)	(868 556)
- entités consolidées par intégration globale**	0	0
- entités sous contrôle conjoint *	0	0
- entités mises en équivalence*	0	0
- membres du Conseil d'administration	0	0
<b>Autres produits et charges financiers</b>		
- entités non consolidées du groupe Forestière Equatoriale	93 400	1 188 147
- entités consolidées par intégration globale**	0	0
- entités sous contrôle conjoint *	0	0
- entités mises en équivalence*	0	0
- membres du Conseil d'administration	0	0

(en milliers de CFA)

2010 2009

	2010	2009
<b>Créances liées à l'activité (hors intégration fiscale)</b>		
- entités non consolidées du groupe Forestière Equatoriale	154 464	481 240
- entités consolidées par intégration globale**	19 707	15 778
- entités sous contrôle conjoint*	0	0
- entités mises en équivalence*	0	0
- membres du Conseil d'administration	0	0
<b>Provisions pour créances douteuses</b>		
<b>Dettes liées à l'activité (hors intégration fiscale)</b>		
- entités non consolidées du groupe Forestière Equatoriale	1 475 762	1 896 944
- entités consolidées par intégration globale**	19 614	15 778
- entités sous contrôle conjoint*	0	0
- entités mises en équivalence*	0	0
- membres du Conseil d'administration	0	0
<b>Comptes courants et conventions de trésorerie actif</b>		
- entités non consolidées du groupe Forestière Equatoriale	2 973 608	3 401 703
- entités consolidées par intégration globale**	2 494 575	2 508 975
- entités sous contrôle conjoint*	0	0
- entités mises en équivalence*	0	0
- membres du Conseil d'administration	0	0
<b>Comptes courants et conventions de trésorerie passif</b>		
- entités non consolidées du groupe Forestière Equatoriale	0	0
- entités consolidées par intégration globale**	2 494 575	2 508 974
- entités sous contrôle conjoint*	0	0
- entités mises en équivalence*	0	0
- membres du Conseil d'administration	0	0

(\*) Montant à 100% avant application des taux d'intégration

(\*\*) Montants sociaux

## Note 28 - Engagements contractuels hors bilan

### 1-Engagements de location

Contrats de locations en tant que preneur

Echéancier des paiements minimaux

#### Au 31 décembre 2010

(en milliers de CFA)	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Concessions <sup>(1)</sup>	(14 156 824) <sup>(2)</sup>	(1 913 385)	(4 970 472)	(7 272 967)
Paievements minimaux	(1 751 760)	(1 751 760)	0	0
Revenus des sous-location	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>(1 590 858)</b>	<b>(3 665 145)</b>	<b>(4 970 472)</b>	<b>(7 272 967)</b>

#### Au 31 décembre 2009

(en milliers de CFA)	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Concessions <sup>(1)</sup>	(16 259 900) <sup>(2)</sup>	(2 103 088)	(5 767 259)	(8 389 553)
Paievements minimaux	(1 583 215)	(1 583 215)	0	0
Revenus des sous-location	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>(17 843 115)</b>	<b>(3 686 303)</b>	<b>(5 767 259)</b>	<b>(8 389 553)</b>

(1) Voir les informations relatives aux contrats de concession dans la note 7 - Contrats de location.

(2) Inclut uniquement la part fixe des redevances

Contrat de location en tant que bailleur

Néant

### 2- Engagements donnés au titre des activités opérationnelles

#### 31 décembre 2010

(en milliers de CFA)	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Cautions sur douanes	0	0	0	0
Autres cautions, avals, garantie et du croire accordés	935 340	935 340	0	0
Nantissements et hypothèques	0	0	0	0
Engagements fermes d'investissements	0	0	0	0
Obligations contractuelles d'investissement au titre des concessions	0	0	0	0

#### 31 décembre 2009

(en milliers de CFA)	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Cautions sur douanes	0	0	0	0
Autres cautions, avals, garantie et du croire accordés	935 340	935 340	0	0
Nantissements et hypothèques	0	0	0	0
Engagements fermes d'investissements	0	0	0	0
Obligations contractuelles d'investissement au titre des concessions	0	0	0	0

## **Note 29 - Informations sur les instruments financiers et la gestion des risques**

Cette présente note est à lire en complément des informations qui sont fournies dans le rapport du Président sur le Contrôle Interne inclus dans le présent document.

### **Suivi et gestion de la dette et des instruments financiers**

Les directions de la Trésorerie et du Contrôle de gestion du Groupe organisent et supervisent la remontée des informations et des indicateurs financiers mensuels des divisions, en particulier le compte de résultat et le suivi de l'endettement net.

Toute contrepartie bancaire, intervenant dans le cadre d'opérations de couverture de change, de gestion de taux d'intérêt ou de placement de trésorerie, doit avoir obtenu l'aval de la Direction Financière.

### **A - Risque de marché concernant les actions cotées**

Compte tenu de ses activités financières peu significatives, le Groupe est faiblement exposé à la variation du cours des titres cotés.

### **B -Risque de liquidité**

Le groupe dispose d'une trésorerie nette positive. Il dispose par ailleurs d'un compte-courant avec le Groupe Bolloré qui pourrait le cas échéant couvrir ses besoins de liquidité.

Voir Note 18 - Endettement financier

### **C - Risque de taux**

Le Groupe Forestière Equatoriale n'utilise pas d'instruments financiers dérivés de taux au 31 décembre 2010.

Au 31 décembre 2010, la part à taux fixe de l'endettement financier net portant intérêt représentait un endettement de 2,2 milliards de francs CFA. La part à taux variable représente un désendettement de 7,7 milliards de francs CFA.

Sensibilité : si les taux (après déduction des éléments ne portant pas intérêt) varient uniformément de +1 % l'impact annuel sur les produits financiers net serait de +77 millions de francs CFA.

### **D - Risque crédit**

Les analyses des créances clients sont réalisées au cas par cas, et les dépréciations sont constatées sur une base individuelle en tenant compte de la situation du client, de l'existence ou non d'une assurance crédit, et des retards de paiement.

Aucune dépréciation n'est constatée sur une base globale.

La balance âgée des créances échues non provisionnées à la clôture, l'analyse de la variation des provisions sur créances clients ainsi que les charges et produits sur ces créances, sont présentées dans la note 10 - Clients et autres débiteurs.

### **E - Risque de devise**

Le chiffre d'affaires réalisé en zone CFA limite de fait l'exposition du Groupe au risque de change.

### **F - Risque de matières premières**

Le groupe n'est pas concerné par les couvertures de matières premières.



**Note 30 - Liste des sociétés dont la date de clôture est différente du 31 décembre**

Néant

**Note 31 - Evénements postérieurs à la clôture**

Néant

**Note 32 - Honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux**

Article 221-1-2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers

Montant des honoraires par réseau

(En milliers de CFA)

31/12/2010	Total 2010	Total 2009	ECR - International			
			Montant (HT)		%	
			2 010	2 009	2 010	2 009
<b>Audit</b>						
- Commissariat aux comptes						
Forestièrè Equatoriale	799	656	799	656	3%	3%
Filiales	21 650	21 654	21 650	21 654	97%	97%
- Autres missions légales et accessoires						
Forestièrè Equatoriale	0	0	0	0	0%	0%
Filiales	0	0	0	0	0%	0%
<b>sous-total</b>	<b>22 449</b>	<b>22 310</b>	<b>22 449</b>	<b>22 310</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<b>Autres prestations</b>						
- Juridique, fiscal, social	0	0	0	0	0%	0%
- Autres	0	0	0	0	0%	0%
<b>sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>
<b>Total honoraires</b>	<b>22 449</b>	<b>22 310</b>	<b>22 449</b>	<b>22 310</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

(En milliers de CFA)

31/12/2009	Total 2009	Total 2008	ECR - International			
			Montant (HT)		%	
			2 009	2 008	2 009	2 008
<b>Audit</b>						
- Commissariat aux comptes						
Forestièrè Equatoriale	656	656	656	656	3%	3%
Filiales	21 654	24 934	21 654	24 934	97%	97%
- Autres missions légales et accessoires						
Forestièrè Equatoriale	0	0	0	0	0%	0%
Filiales	0	0	0	0	0%	0%
<b>sous-total</b>	<b>22 310</b>	<b>25 590</b>	<b>22 310</b>	<b>25 910</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<b>Autres prestations</b>						
- Juridique, fiscal, social	0	0	0	0	0%	0%
- Autres	0	0	0	0	0%	0%
<b>sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>
<b>Total honoraires</b>	<b>22 310</b>	<b>25 590</b>	<b>22 310</b>	<b>25 590</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

**Note 33 - Liste des sociétés consolidées**

Libellé	Siège	% d'intérêt		N° Siren Pays Territoire
		2010	2009	

**I. Par intégration globale**

FORESTIERE EQUATORIALE	Abidjan	Mère	Mère	Côte d'Ivoire
SITARAIL	Abidjan	44,20%	44,20%	Côte d'Ivoire
SOFIB	Abidjan	65,98%	65,98%	Côte d'Ivoire

**ATTESTATION SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

**ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010**

**ECR International  
01 BP 4050  
ABIDJAN 01**

**EICI  
BP 828 Cedex 03  
ABIDJAN**

---

*Attestation sur les comptes consolidés  
Arrêtés au 31 décembre 2010*

**FORESTIERE EQUATORIALE**

**ECR International**  
**01 BP 4050**  
**ABIDJAN 01**

**EICI**  
**BP 828 Cedex 03**  
**ABIDJAN**

**FORESTIERE EQUATORIALE**

Avenue Christiani Treichville  
01 BP 37 ABIDJAN 01

Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société FORESTIERE EQUATORIALE, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010 tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession, ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous attestons que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que le résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Fait à Abidjan, le 28 avril 2011

**ECR International**  
**Commissaire aux comptes**

**EICI**  
**Commissaire aux comptes**

---

**Charles AÏE**  
**Expert Comptable Diplômé**

---

**Aka HOBA**  
**Expert Comptable Diplômé**

---

*Attestation sur les comptes consolidés*  
*Arrêtés au 31 décembre 2010*

---

**FORESTIERE EQUATORIALE**

## Comptes annuels

69	Bilan
71	Compte de résultat
72	Résultat de la société au cours des cinq derniers exercices
73	Filiales et participations
74	Rapport général des Commissaires aux comptes
77	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2010**

ACTIF	Au 31-12-2010			Rappel
	Brut	Amortissements Prévisions	Net	au 31-12-2009 Net
	FCFA	FCFA	FCFA	FCFA
<b>ACTIF IMMOBILISE (1)</b>				
<b><u>CHARGES IMMOBILISEES</u></b>				
Frais d'établissement et charges à répartir				
Primes de remboursement des obligations				
<b><u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u></b>				
Frais de recherche et de développement				
Brevets, licences, logiciels				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
<b><u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u></b>				
Terrains	52 500		52 500	52 500
Bâtiments				
Installations et agencements				
Matériel				
Matériel de transport				
<b><u>AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR IMMOBILISATIONS</u></b>				
<b><u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u></b>				
Titres de participation	2 108 083 320		2 108 083 320	2 108 085 701
Autres immobilisations financières	571 402 136		571 402 136	571 399 755
(1) dont hors activités ordinaires Brut				
Net				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 679 537 956		2 879 537 956	2 679 537 956
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b><u>ACTIF CIRCULANT HORS ACTIVITES ORDINAIRES</u></b>				
<b><u>STOCKS</u></b>				
Marchandises				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours				
Produits fabriqués				
<b><u>CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES</u></b>				
Fournisseurs-avances versées	125 000		125 000	125 000
Clients				
Autres créances	3 037 033 352		3 037 033 352	3 471 265 058
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 037 158 352		3 037 158 352	3 471 390 059
<b>TRESORERIE - ACTIF</b>				
Titres de placement				
Valeurs à encaisser				
Banques, chèques postaux, caisse	28 039 790		28 039 790	31 374 153
TOTAL TRESORERIE - ACTIF	28 039 790		28 039 790	31 374 153
<b><u>ECARTS DE CONVERSION ACTIF</u></b>				
TOTAL GENERAL	5 744 736 098		5 744 736 098	6 182 302 168

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2010**

<b>PASSIF</b>	Au 31-12-2010	Rappel Au 31-12-2009
<b>CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILES</b>	FCFA	FCFA
<b>CAPITAL</b> (nombre d'actions : 141 333 - nominal : FCFA 2 500) (dont versé : 353 332 500)	353 332 500	353 332 500
Actionnaires capital non appelé		
<b>PRIMES ET RESERVES</b>		
Primes d'apport, d'émission, de fusion	39 750 000	39 750 000
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles	70 666 500	70 666 500
Réserves libres		
<b>REPORT A NOUVEAU</b>	5 183 088 877	4 533 001 347
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	38 624 118	1 116 486 430
Subventions d'investissement		
Provisions règlementées et fonds assimilés		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES (1)</b>	<b>5 685 461 995</b>	<b>6 113 236 777</b>
<b>DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES (1)</b>		
Emprunts		
Dettes de crédit bail et contrats assimilés		
Dettes financières diverses		
Provisions financières pour risques et charges		
(1) dont hors activités ordinaires		
<b>TOTAL DETTES FINANCIERES</b>		
<b>TOTAL RESSOURCES STABLES</b>	<b>5 685 461 895</b>	<b>6 113 236 777</b>
<b>PASSIF CIRCULANT</b>		
Dettes circulantes et ressources assimilées hors activités ordinaires		
Clients - avances reçues		
Fournisseurs d'exploitation	36 746 979	30 865 003
Dettes fiscales	11 061 998	13 087 110
Dettes sociales		
Autres dettes	10 867 926	24 798 798
Risques provisionnés		
<b>TOTAL PASSIF CIRCULANT</b>	<b>58 676 903</b>	<b>68 750 911</b>
<b>TRESORERIE - PASSIF</b>		
Banques, crédits d'escompte		
Banques, crédits de trésorerie		
Banques, découverts	597 200	314 480
<b>TOTAL TRESORERIE - ACTIF</b>	<b>597 200</b>	<b>314 480</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION ACTIF</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 744 736 098</b>	<b>8 182 302 168</b>

**COMPTE DE RESULTAT EXERCICE 2010**

DEBIT	EXERCICE 2010	Rappel EXERCICE 2009	CREDIT	EXERCICE 2010	Rappel EXERCICE 2009
	FCFA	FCFA		FCFA	FCFA
<b>ACTIVITE D'EXPLOITATION</b>			<b>ACTIVITE D'EXPLOITATION</b>		
<u>Autres achats</u>	131 592	186 928			
Services extérieurs	29 694 462	74 078 003			
Impôts et taxes	6 914 144	3 204 895			
Autres charges	29 600 018	29 612 280	Autres produits	11 077	13 636 381
Charges de personnel					
Dotations aux amortissements et aux provisions					
<i>Total CHARGES D'EXPLOITATION</i>	66 340 208	107 093 106	<i>Total PRODUITS D'EXPLOITATION</i>	11 077	13 636 381
<b>BENEFICE D'EXPLOITATION</b>			<b>PERTE D'EXPLOITATION</b>	66 329 129	93 446 725
<b>ACTIVITE FINANCIERE</b>			<b>ACTIVITE FINANCIERE</b>		
Frais financiers	137 527	11 091 345	Revenus financiers	107 090 774	1 227 160 302
Perte de change			Gains de change		
Dotations aux amortissements et aux provisions			Reprises de provisions		
<i>Total CHARGES FINANCIERES</i>	137 627	11 091 345	<i>Total PRODUITS FINANCIERS</i>	107 090 774	1 227 160 302
<b>RESULTAT FINANCIER (BENEFICE)</b>	106 953 247	1 218 068 957	<b>RESULTAT FINANCIER (PERTE)</b>		
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (BENEFICE)</b>	40 824 118	1 122 622 232	<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (PERTE)</b>		
<b>HORS ACTIVITES ORDINAIRES</b>			<b>HORS ACTIVITES ORDINAIRES</b>		
Valeurs comptables des cessions d'immobilisations			Produits des cessions d'immobilisations		
Charges hors activités ordinaires			Produits hors activités ordinaires		
Dotations hors activités ordinaires			Reprises hors activités ordinaires		
<i>Total CHARGES HORS ACTIVITES ORDINAIRES</i>			<i>Total PRODUITS HORS ACTIVITES ORDINAIRES</i>		
<b>RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES (BENEFICE)</b>			<b>RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES (PERTE)</b>		
IMPOTS SUR LE RESULTAT	2 000 000	6 135 802			
<i>TOTAL GENERAL DES CHARGES</i>	68 477 733	124 310 253	<i>TOTAL GENERAL DES PRDODUITS</i>	107 101 851	1 240 798 683
<b>BENEFICE NET</b>	38 624 118	1 116 486 430	<b>PERTE NETTE</b>		

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT**  
Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2010

**REPARTITION DU RESULTAT ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE 2010	EXERCICE 2009	EXERCICE 2008	EXERCICE 2007	EXERCICE 2006
	FCFA	FCFA	FCFA	FCFA	FCFA
<b>STRUCTURE DU CAPITAL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE</b>					
Capital social	353 332 500	353 332 500	353 332 500	353 332 500	353 332 500
Actions ordinaires	141 333	141 333	141 333	141 333	141 333
Actions à dividendes prioritaires sans droit de vote					
Actions nouvelles à émettre					
par conversion d'obligations					
par exercice de droits de souscription					
<b>OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes <sup>(1)</sup>					
Résultat des activités ordinaires hors dotations et reprises (exploitation et financières - hors impôt sur le résultat)	40 624 118	1 122 622 232	668 450 679	587 198 437	551 877 759
Participation des travailleurs aux bénéfices					
Impôt sur le résultat	2 000 000	6 135 802	34 417 549	37 455 733	3 530 399
Résultat net	38 624 118	1 116 486 430	634 033 130	550 694 704	548 347 360
<b>RESULTATS PAR ACTION</b>					
Résultat distribué	2 904	12 122	12 122	11 845	9 680
Dividende attribué à chaque action					
<b>PERSONNEL ET POLITIQUE SALARIALE</b>					
Effectif moyen des travailleurs au cours de l'exercice					
Effectif moyen de personnel extérieur					
Masse salariale distribuée au cours de l'exercice					
Avantages sociaux versés au cours de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales)					
Personnel extérieur facturé à l'entreprise					



## LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

en milliers de F.C.F.A.

Dénomination sociale	Nationalité	% Détenu	Montant des capitaux propres	Résultat dernier exercice	Année
S.E.P.B.A.	ivoirienne	0,05	974 476	91 521	2009
Société Bordelaise Africaine	française	8,87	1 820 281	200 723	2010
Société Centrale de Représentation	française	0,25	711 957	69 561	2010
S.O.F.I.B.	ivoirienne	65,98	2 466 008	-4 384	2010

RAPPORTS GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES SOCIAUX ARRETES

AU 31 DECEMBRE 2010

**ECR International**  
**01 BP 4050**  
**ABIDJAN 01**

**EICI**  
**BP 828 Cedex 03**  
**ABIDJAN**

**ECR International**  
**01 BP 4050**  
**ABIDJAN 01**

**EICI**  
**BP 828 Cedex 03**  
**ABIDJAN**

**FORESTIERE EQUATORIALE**

Avenue Christiani Treichville  
01 BP 37 ABIDJAN 01

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- l'audit des états financiers de la société FORESTIERE EQUATORIALE tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- l'organisation administrative, le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne,
- les vérifications spécifiques et informations prévues par l'Acte Uniforme du traité de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Notre responsabilité est, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

**1. Opinion sur les états financiers**

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Côte d'Ivoire. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes et méthodes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que l'audit auquel nous avons procédé fournit une base raisonnable à l'expression de l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les états financiers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables du Système Comptable OHADA

En applications des articles 12 et 16 de l'Instruction N°31/2005 du Conseil Régional de l'Epargne et des Marchés Financiers (CREMPF), nous avons procédé aux travaux spécifiques relatifs :

- à l'organisation administrative et le gouvernement d'entreprise,
- au contrôle interne.

## **2. Organisation administrative, gouvernement d'entreprise et contrôle interne**

L'organisation générale de la société, la conception et la mise en œuvre du dispositif de gouvernement d'entreprise et de contrôle interne relève de la responsabilité de ses dirigeants. Il nous appartient, dans le cadre de notre mission de commissaire aux comptes, de décrire et d'apprécier le dispositif de mise en place, afin de former notre jugement.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires en la circonstance.

### **2.1 Organisation administrative, gouvernement d'entreprise**

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur l'organisation administrative et le gouvernement d'entreprise de la société.

### **2.2 Contrôle interne**

Conformément aux dispositions de l'article 6 de l'Instruction susvisée, nous avons formulé dans un rapport spécifique, des recommandations en vue de l'amélioration du contrôle interne. Les points soulevés dans ce rapport n'affectent pas de façon significatives les comptes au 31 décembre 2010 et ne remettent pas en cause l'opinion exprimée ci-dessus sur les états financiers annuels.

## **3. Autres vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession applicables en Côte d'Ivoire, aux vérifications spécifiques prévues par l'Acte Uniforme du traité de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales du GIE.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents à adresser aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Abidjan, le 28 avril 2011

**ECR International**

**EICI**

---

**Charles AïE**  
**Expert Comptable Diplômé**

---

**Aka Hoba**  
**Expert Comptable Diplômé**

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES 438 ET  
SUIVANTS DE L'ACTE UNIFORME RELATIF AU DROIT DES  
SOCIETES COMMERCIALES ET DU GIE DU TRAITE DE  
L'OHADA

(Exercice clos le 31 décembre 2010)

**ECR International**  
**01 BP 4050**  
**Abidjan 01**

**EICI**  
**BP 828 Cedex 03**  
**Abidjan**

**FORESTIERE EQUATORIALE**  
Avenue Christiani Treichville  
01 BP 37 ABIDJAN 01

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISEES  
AUX ARTICLES 438 ET SUIVANTS DE L'ACTE UNIFORME RELATIF AU DROIT DES SOCIETES  
COMMERCIALES ET DU GIE DU TRAITE DE L'OHADA**

(Exercice clos le 31 décembre 2010)

Messieurs,

En application de l'article 440 de l'Acte Uniforme du traité de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial afférent aux opérations visées aux articles 438 à 448 dudit traité, qui stipulent que toute convention entre une société anonyme et l'un de ses administrateurs, directeurs généraux ou directeurs généraux adjoints doit être soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration.

Il en est de même de conventions auxquelles un administrateur ou directeur général ou un directeur général adjoint est indirectement intéressé ou dans lesquelles il traite avec la société par personnes interposées.

Sont également soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration, les conventions intervenues entre une société et une entreprise ou une personne morale, si l'un des administrateurs ou directeur général ou directeur général adjoint de la société est propriétaire de l'entreprise ou associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur général adjoint, directeur général ou directeur général adjoint de la personne morale contractante.

Cette réglementation n'est pas applicable aux opérations courantes conclues à des conditions normales.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de convention, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisées, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ses conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Côte d'Ivoire, ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**I. CONVENTION CONCLUE AU COURS D'UN EXERCICE ANTERIEUR DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE 2010**

**1. Convention d'assistance et de prestations de service avec la société BOLLORE SA**

Convention conclue le 7/12/2001

Pour l'exercice 2010, BOLLORE a facturé à la Société Forestière Equatoriale **7 215 528 F.CFA HT (11 000 euros)**

**2. Conventions de trésorerie avec BOLLORE SA**

Poursuite de la convention de trésorerie signée avec la société BOLLORE le 14 juin 2004 aux conditions précédentes.

**3. Conventions de trésorerie avec SITARAIL**

Poursuite de la convention de trésorerie signée avec SITARAIL le 21 avril 2005 aux conditions précédentes.

**II. CONVENTION NOUVELLE**

Le président de votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune convention susceptible d'entrer dans le cadre des dispositions susvisées.

Conformément à la loi et aux statuts de la Forestière Equatoriale, il appartient à votre Assemblée de se prononcer sur ces conventions.

Abidjan, le 28 avril 2011

**Les Commissaires aux comptes**

ECR International

EICI

---

**Charles AïE**  
Expert Comptable Diplômé

---

**Aka HOBA**  
Expert Comptable Diplômé

## Résolutions

81 Résolutions présentées à l'Assemblée Générale ordinaire du 17 juin 2010



## RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2010

### **Première résolution**

#### **(Approbation des comptes annuels de l'exercice 2010)**

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Président sur le contrôle interne qu'elle approuve dans tous leurs termes ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 tels que lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

### **Deuxième Résolution**

#### **(Affectation du résultat)**

L'assemblée générale, conformément aux propositions du Conseil d'Administration décide d'affecter le bénéfice de 38 624 118 FCFA de l'exercice de la manière suivante :

*(en FCFA)*

---

Bénéfice de l'exercice	38 624 118
<hr/>	
Report à nouveau antérieur	5 183 088 877
<hr/>	
<b>Total à affecter</b>	<b>5 221 712 995</b>
<hr/>	
Dividendes (incluant le dividende statutaire)	466 398 900
<hr/>	
Au compte « Report à nouveau »	4 755 314 095

---

La répartition totale en faveur des actionnaires soit 466 398 900 FCFA avant retenue à la source de l'IRVM d'un montant total de 55 967 868 FCFA représentera un dividende brut de 3 300 FCFA (5,031€) soit net 2 904 FCFA (4,427 €) par action du nominal de 2 500 FCFA, payable à partir du 22 Juin 2011 :

- Pour 2 904 FCFA au siège social, avenue Christiani Treichville 01- BP 40822 Abidjan 01 République de Côte d'Ivoire.
- Pour 4,427 Euros aux guichets du CM-CIC titres contre estampillage des certificats ou remise du coupon n° 72 des actions au porteur

### **Troisième Résolution**

#### **(Approbation des conventions réglementées)**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établi conformément aux prescriptions de l'article 438 de l'acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, prend acte des déclarations y inscrites et en approuve les conclusions.

### **Quatrième Résolution**

#### **(Indemnités de fonction)**

L'Assemblée générale décide de fixer à 5 060 000 Francs CFA le montant global maximum des indemnités de fonction que le Conseil d'administration pourra allouer à ses membres pour l'exercice social en cours et pour chacun des exercices suivants jusqu'à nouvelle décision de l'assemblée générale.

### **Cinquième Résolution**

#### **(Quitus de leur gestion aux membres du Conseil)**

L'assemblée générale donne aux membres du Conseil d'administration quitus de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

### **Sixième Résolution**

#### **(Pouvoirs pour les formalités)**

L'Assemblée générale, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

## Autres informations réglementées

84 Attestation du rapport financier annuel

84 Document d'information annuel

## ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant à la page 3 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

29 avril 2011

Philippe Labonne

Directeur Général

### **Document d'information annuel**

**Informations périodiques et occasionnelles disponibles sur le site Internet de la société**  
**([www.forestiere-equatoriale.com](http://www.forestiere-equatoriale.com))**

Les communiqués ci-dessous ont été diffusés par Hugin.

### **Communiqués**

31/03/2010	Résultats 2010
11/02/2011	Chiffre d'affaires 2010
05/11/2010	Chiffre d'affaires du troisième trimestre 2010
31/08/2010	Rapport financier semestriel 2010 Résultats du premier semestre 2010
16/06/2010	Résultats des votes des Assemblées générales ordinaire, extraordinaire et spéciale du 15 juin 2010 Déclaration au titre de l'article 223-16 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers
25/05/2010	Modalités de mise à disposition ou de consultation des informations mentionnées à l'article 525 & 526 du Traité et Actes uniformes OHADA Avis de convocation en Assemblée spéciale Avis de convocation en Assemblée ordinaire et extraordinaire
12/05/2010	Chiffre d'affaires du premier trimestre 2010
30/04/2010	Rapport annuel 2009 Mise à disposition du rapport annuel 2009
09/04/2010	Résultats année 2009
19/02/2010	Chiffre d'affaires 2009

**Publications (disponibles sur le site Internet : [www.forestiere-equatoriale.com](http://www.forestiere-equatoriale.com))**

31/08/2010	Rapport financier semestriel 2010
30/04/2010	Rapport annuel 2009

**Rapport annuel (disponible au siège de la société)**

30/05/2011	Rapport annuel 2010
28/05/2010	Rapport annuel 2009

**Informations publiées au bulletin des annonces légales obligatoires (Balo) sur le site [www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)**

26/06/2010	Rapport des Commissaires sur les comptes consolidés et les comptes annuels de l'exercice 2009
25/06/2010	Publication des comptes de l'exercice 2009

**Informations déposées au greffe du tribunal de première instance d'Abidjan**

3/08/2010	Dépôt des Etats Financiers de l'exercice clos le 31/12/2009 (Dépôt n° CI-ABJ-10-D-9135 du 3/08/2010)
16/08/2010	Procès verbal de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 15 juin 2010 enregistré le 3 août 2010 (Dépôt n° CI-ABJ-10-D-9617 du 16/08/2010)

**Informations mises à disposition des actionnaires préalablement à la tenue de l'Assemblée générale de Forestière Équatoriale**

**Préalablement à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 15 juin 2010**

- L'avis de convocation paru dans le Journal des Annonces Légales Fraternité Matin du 25 mai 2010
- Les statuts
- L'inventaire des éléments actifs et passifs du patrimoine de la Société
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2009, ainsi que le tableau des affectations de résultat, l'inventaire des valeurs mobilières, les comptes consolidés et le rapport sur la gestion du groupe
- Le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices
- Le rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée générale ordinaire
- Le rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée générale extraordinaire
- Le rapport du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne
- Le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

- Le rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne
- Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées
- Le texte des projets de résolutions
- La liste des administrateurs avec l'indication de leurs fonctions dans d'autres sociétés
- La liste des conventions relevant des dispositions de l'article 438 de l'acte Uniforme de l'OHADA intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004
- La liste des actionnaires arrêtée par la Société le cinquième jour qui précède l'Assemblée Générale

#### **Préalablement à l'Assemblée Spéciale du 15 juin 2010**

- L'avis de convocation paru dans le Journal des Annonces Légales Fraternité Matin du 25 mai 2010
- Les statuts
- Le rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée spéciale
- Le texte des projets de résolutions
- La liste des actionnaires titulaires du droit de vote double arrêtée par la Société le cinquième jour qui précède l'Assemblée Générale